

CONSEIL METROPOLITAIN SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I. Séance 3

II. Ordre du jour 4

III. Délibérations 5

IV. Débats 21

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DU 3 AVRIL 2026 CITE DES CONGRES, SALLE 300, 5 RUE DE VALMY A NANTES

Séance ouverte à 09h30 et levée à 13h20. (à préciser)

Convocation : 27 mars 2026

Présidence de séance :

- Madame Claudette AUFFRAY – Doyenne (Délibération n°1)
- Madame Johanna ROLLAND – Présidente (Délibérations n° 2 et 3)
- Monsieur Bertrand AFFILE – 1^{er} Vice-président (Délibérations n°4 à 9)

Secrétariat de séance :

- titulaire : Monsieur Bertrand AFFILE

Quorum : 50

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	21
1	Election du/de la Président(e)	Mme AUFFRAY	5	21
2	Composition du Bureau - Approbation	Mme ROLLAND	6	34
3	Election des Vice-président(e)s et des autres membres du Bureau	Mme ROLLAND	7	34
4	Charte de l' élu local	M. AFFILE	11	47
5	Groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil métropolitain - Composition	M. AFFILE	13	48
6	Indemnités de fonctions des élus métropolitains - Approbation	M. AFFILE	14	50
7	Délégations du Conseil métropolitain au Bureau métropolitain et à la Présidente	M. AFFILE	16	51
8	Moyens accordés aux groupes d'élus régulièrement constitués au sein du Conseil métropolitain	M. AFFILE	18	52
9	Procès-verbal du conseil métropolitain du 6 février 2026 - Approbation	M. AFFILE	20	52

III. Délibérations

Service des assemblées

1 - ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)

Présents : 93

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZEL Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 1

Mme LANGLOIS Pauline

Madame Claudette AUFFRAY, Doyenne
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-10 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le/la Président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil métropolitain.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection du/de la Président(e).

Le Conseil délibère, et,

1. procède aux opérations électorales, tel que décrit au procès-verbal de l'élection,
2. Madame Johanna ROLLAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (55 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue Présidente de Nantes Métropole et immédiatement installée dans ses fonctions.

Adoptée, au scrutin secret

55 voix pour

2 - COMPOSITION DU BUREAU - APPROBATION

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZAZ Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau de la Métropole est composé du Président, de 20 Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Il est proposé de désigner 44 conseillers métropolitains au sein du Bureau, en sus du Président et des 20 Vice-présidents, ce qui portera le nombre total de membres du Bureau à 65.

Le Conseil délibère, et,

1. fixe à 65 le nombre des membres du Bureau, composé comme suit :
 - un Président
 - 20 Vice-Présidents
 - 44 autres membres,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZEL Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROlier Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Conseil métropolitain a fixé à 44 le nombre de membres du Bureau, en sus de la Présidente et des 20 Vice-présidents.

Conformément aux articles L. 5211-10 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, chaque Vice-président et autre membre du Bureau de Nantes Métropole est élu par le Conseil métropolitain parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Le Conseil délibère, et,

1. procède aux opérations électorales, tel que décrit au procès-verbal de l'élection,
2. Monsieur Bertrand AFFILE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (56 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole,
3. Madame Agnès BOURGEAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (53 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée élue 2^{ème} Vice-présidente de Nantes Métropole,
4. Monsieur Anthony DESCLOZIERS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (56 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu 3^{ème} Vice-président de Nantes Métropole,

5. Madame Laure BESLIER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (57 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 4ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
6. Monsieur Anthony BERTHELOT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (56 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 5ème Vice-président de Nantes Métropole,
7. Monsieur Fabien GRACIA, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (56 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 6ème Vice-président de Nantes Métropole,
8. Monsieur Emmanuel TERRIEN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 7ème Vice-président de Nantes Métropole,
9. Madame Hélène HAZLEWOOD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (57 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 8ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
10. Monsieur Olivier CHATEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (55 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 9ème Vice-président de Nantes Métropole,
11. Madame Marie VITOUX, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 10ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
12. Monsieur Robin SALECROIX, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (57 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 11ème Vice-président de Nantes Métropole,
13. Madame Aïcha BASSAL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 12ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
14. Monsieur Simon CITEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 13ème Vice-président de Nantes Métropole,
15. Madame Aziliz GOUENZ, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (55 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 14ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
16. Monsieur Pierre QUENEA, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (51 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 15ème Vice-président de Nantes Métropole,
17. Madame Delphine BONAMY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (52 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 16ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
18. Monsieur Frankie TRICHET, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (51 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 17ème Vice-président de Nantes Métropole,
19. Madame Mahel COPPEY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue 18ème Vice-présidente de Nantes Métropole,
20. Monsieur Thomas QUERO, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (53 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 19ème Vice-président de Nantes Métropole,
21. Monsieur Christophe JOUIN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu 20ème Vice-président de Nantes Métropole,
22. Monsieur Patrick GROLIER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (54 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
23. Monsieur Rodolphe AMAILLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (79 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
24. Monsieur Sébastien ARROUET, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (74 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
25. Monsieur Anthony BERAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (86 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
26. Monsieur Philippe BERTHOU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (80 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
27. Monsieur Didier BESSEYRE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (80 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
28. Monsieur François BLANCHARD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (72 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
29. Monsieur Thomas BOUCHER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (81 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,

30. Monsieur Erwan BOUVAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (82 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
31. Monsieur David BURNAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (72 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
32. Monsieur Axel CASENAVE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (72 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
33. Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (82 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
34. Madame Anne-Claire GOYER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (80 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
35. Madame Sandra IMPERIALE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (80 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
36. Monsieur Alain VEY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (85 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
37. Madame Moïra ASSES, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (83 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
38. Madame Claudette AUFFRAY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (73 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
39. Monsieur Guillaume BENET, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (70 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
40. Monsieur Aurélien BOULE FOURNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (70 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
41. Monsieur Adam BRASSART, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (69 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
42. Madame Sandrine BUCHOU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (68 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
43. Madame Cécilia BURGAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (69 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
44. Madame Véronique CADIEU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (70 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
45. Monsieur Hervé CAMUS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (61 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
46. Madame Claudine CIGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (75 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
47. Madame Marlène COLLINEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (68 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
48. Monsieur Eric COUVEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (71 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
49. Madame Hélène CRENN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (71 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
50. Madame Jérôme DA PRAT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (60 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
51. Monsieur Jean-Jacques DERRIEN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (71 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
52. Madame Myriam GANDOLPHE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (65 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
53. Monsieur Sylvain GATT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (74 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
54. Monsieur Laurent GODET, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (58 voix) au 1er tour de

- scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
55. Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (60 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 56. Monsieur Ludovic JOYEUX, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (55 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 57. Monsieur Anas KABBAJ, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (68 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 58. Monsieur Philippe LE CORRE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (77 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 59. Madame Edith LE DALL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (67 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 60. Madame Lydie NOGUE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (66 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 61. Madame Louise PAHUN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (63 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamée élue membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 62. Monsieur Stéphane PARAGOT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (73 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 63. Monsieur Gildas SALAUN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (65 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 64. Monsieur Denis TALLEDEC, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (66 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 65. Monsieur François VOUZELLAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (82 voix) au 1er tour de scrutin, est proclamé élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole,
 66. les Vice-présidents et autres membres du Bureau sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Adoptée, au scrutin secret

4 - CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziz, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROlier Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En 2015, le législateur a approuvé les dispositions de la « charte de l'élu local » visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Il a également expressément prévu à l'article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en son alinéa 3, tel que modifié par la loi relative au statut de l'élu local du 22 décembre 2025 que : *« lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions. »*

Dans ces conditions, il est fait lecture de la « charte de l'élu local ».

Article. L. 1111-12 du CGCT - Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L. 1111-13 du CGCT - Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L. 1111-14 du CGCT - Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte de la lecture de la « charte de l' élu local » conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi que de la remise à chaque conseiller métropolitain d'une copie de cette charte, d'une copie des dispositions de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du titre 1er relatif aux établissements publics de coopération communale du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

5 - GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE L'ELABORATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL METROPOLITAIN - COMPOSITION

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZAZ Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En application de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L.5211-1 du même code, il convient d'établir le règlement intérieur du Conseil métropolitain dans les six mois qui suivent son installation. Dans l'attente, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer.

Pour rédiger ce nouveau règlement intérieur du Conseil métropolitain, il est proposé de constituer un groupe de travail de 17 membres dont les propositions seront soumises à l'approbation du Conseil lors d'une prochaine séance.

Conformément à l'article L.2121-22 du code précité, ce groupe de travail est constitué de manière à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la création d'un groupe de travail composé de 17 membres chargé d'élaborer le règlement intérieur du Conseil métropolitain,
2. désigne les élus figurant dans la liste ci-annexée comme membres de ce groupe de travail,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

6 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS METROPOLITAINS - APPROBATION

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Azizil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les articles L5211-12, L5215-16, L5215-17, R5215-2-1 et R5216-1 du Code général des collectivités territoriales, déterminent les conditions d'attribution des indemnités de fonction des élus métropolitains.

Conformément à l'article L.5211-12 du CGCT, la Présidente d'une métropole perçoit de droit une indemnité égale à 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction.

Les indemnités maximales des vice-présidents ainsi que celles des conseillers métropolitains, sont quant à elles, déterminées dans le cadre des plafonds suivants :

Fonction	Taux (exprimé en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	L'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*)	Valeur (indicative au 01/03/2026) du plafond mensuel maximum brut
Président(e)	145%	1027	5 960,26
Vice- Présidents (strate > 200 000 habitants)	72.5 %	1027	2 980,13 €
Conseillers (strate > 400 000 habitants)	28 %	1027	1 150,95€
Conseillers titulaires d'une délégation : indemnité supplémentaire	Surplus d'indemnité comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale (addition de l'indemnité maximale du président et des vice-présidents)		

(*) cet indice suit l'évolution des grilles indiciaires et est donc susceptible d'évoluer sur la durée du mandat.

Néanmoins, s'agissant de l'indemnité de la Présidence, le conseil peut, à la demande de cette dernière, fixer une indemnité inférieure au taux de 145% Cette demande ayant été faite, il appartient au conseil de fixer l'indemnité de la Présidence, dans la limite du plafond légal précité.

Il est proposé de fixer les taux suivants pour les élus métropolitains :

Fonctions	Pourcentage de l'indice brut terminal
Présidente	95%
Vice-présidents	47,5%
Conseillers métropolitains titulaires d'une délégation	47,5%
Autres conseillers métropolitains	28%

En outre, lorsqu'un élu est titulaire de plusieurs mandats électoraux ou qu'il siège à ce titre dans des Conseils d'Administration ou de surveillance d'un établissement public local, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dans une société ou qu'il exerce des fonctions de président de cette dernière, le montant total des indemnités de fonction qu'il peut percevoir est plafonné à 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire (soit au 1^{er} janvier 2026, 8 897 € bruts).

Dans cette hypothèse, il est procédé à l'écèlement de la somme supérieure au plafond. La part écèlement est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller métropolitain exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

A noter qu'à la date de ce jour, l'indemnité de la Présidente fera l'objet d'un écèlement en application des dispositions de l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales, pour tenir compte des indemnités versées au titre des autres mandats électoraux détenus. L'indemnité brute réellement attribuée après écèlement sera ainsi de 3 765,69 €.

Le montant des indemnités pourra par ailleurs être modulé en fonction de la participation effective des élus aux séances du conseil et aux réunions des commissions, selon des modalités qui seront définies dans le règlement intérieur du conseil métropolitain.

Conformément à l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales, est joint en annexe de la présente délibération, un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres de l'assemblée.

Le Conseil délibère, et,

1. décide, sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités :
 - d'attribuer à la Présidente de Nantes Métropole une indemnité de fonction correspondant à 95 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - d'attribuer aux Vice-présidents, une indemnité de fonction correspondant à 47,5 % de cet indice brut terminal,
 - d'attribuer aux conseillers métropolitains, titulaires d'une délégation, une indemnité de fonction correspondant à 47,5 % de cet indice brut terminal,
 - d'attribuer aux conseillers métropolitains une indemnité de fonction correspondant à 28 % de cet indice brut terminal précité.
2. dit que ces indemnités varieront en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'évolution de l'échelle indiciaire servant de base à la détermination de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

7 - DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN AU BUREAU METROPOLITAIN ET A LA PRESIDENTE

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUEZ Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil métropolitain à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il vous est proposé de déterminer les délégations octroyées par le Conseil au Bureau, au/à la Président(e) et aux Vice-Présidents, en matière de commande publique d'une part (partie I), et dans d'autres domaines d'autre part (partie II).

Il est rappelé qu'il sera rendu compte, lors de chaque réunion du Conseil, des décisions prises en application des délégations ainsi consenties.

Le Conseil délibère, et,

1. décide, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales de déléguer au Bureau ou à la Présidente les attributions détaillées en annexe, qu'elles soient exercées directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire,
2. décide que Madame la Présidente de Nantes Métropole pourra déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à un ou plusieurs Vice-Présidents et membres du Bureau, et le cas échéant à des agents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération,
3. dit qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du Conseil, des décisions prises en application de la présente délibération,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

93 voix pour

5 voix contre

8 - MOYENS ACCORDES AUX GROUPES D'ELUS REGULIEREMENT CONSTITUES AU SEIN DU CONSEIL METROPOLITAIN

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUEZ Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions des articles L. 5215-18 et L. 5217-7 du Code général des collectivités territoriales, dans les conseils des métropoles de plus de 100 000 habitants, les élus peuvent constituer des groupes par remise à la Président(e) d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Les mêmes articles disposent qu'il appartient au Conseil métropolitain de définir les conditions dans lesquelles peuvent être affectés à ces groupes les moyens humains et matériels nécessaires à leur fonctionnement.

Cela rappelé, il vous est proposé d'accorder aux groupes d'élus régulièrement constitués les moyens suivants :

1. Locaux et équipements

Chaque groupe se voit affecter un local à usage exclusivement de local administratif et équipé en mobilier.

Chaque collaborateur de groupe peut disposer d'un téléphone portable et d'un ordinateur portable avec accès à internet, à la messagerie et aux moyens d'impression de la Métropole.

2. Dépenses de fourniture de bureau et de documentation

À l'exclusion de toute autre dépense, les dépenses de fournitures courantes de bureau et de documentation strictement nécessaires au fonctionnement des groupes sont prises charge par le budget métropolitain.

Chaque collaborateur de groupe d'élus peut accéder à l'offre de la presse du service documentation, notamment via le site internet de la collectivité.

3. Moyens humains

Dans les limites des crédits mentionnés ci-après et sur proposition de leurs représentants, Madame la Présidente / Monsieur le Président peut affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes pour exercer les fonctions de collaborateurs de groupe.

Les crédits de dépenses de personnel des groupes d'élus sont :

- inscrits annuellement au budget de la Métropole, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année, charges sociales incluses, aux membres du Conseil métropolitain ;
- répartis de manière prévisionnelle entre les groupes selon la formule suivante : nombre d'élus membres du groupe / 98.

Le Conseil délibère, et,

1. accorde aux groupes d'élus régulièrement constitués au sein du Conseil métropolitain les moyens humains et matériels définis ci-avant ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

9 - PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 6 FEVRIER 2026 - APPROBATION

Présents : 94

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BENET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ Fournier Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUEZ Azilil, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. CAMUS Hervé (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme DUPIN Agnès (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain du 6 février 2026, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

83 voix pour
15 abstentions

IV. Débats

APPEL NOMINAL

M^{me} Auffray : « Mesdames, Messieurs, chers collègues je vous souhaite la bienvenue. Je déclare la séance du Conseil métropolitain d'installation ouverte. Je vais procéder à l'appel nominal et vous remercie de répondre présent à votre nom. »

L'appel est effectué.

M^{me} Auffray : « Le Conseil métropolitain de Nantes, composé comme il vient d'être dit, est déclaré installé dans ses fonctions. Je constate que le quorum d'au moins 50 élus présents est atteint. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^{me} Auffray : « Il convient de désigner un secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Bertrand Affilé. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Monsieur Bertrand Affilé est désigné comme secrétaire de séance. »

1 – ÉLECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)

M^{me} Auffray : « Nous allons maintenant procéder à l'élection du ou de la Présidente de Nantes Métropole. Cette élection se fera au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, puis à la majorité relative s'il devait y avoir un troisième tour. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé sera élu. Un bulletin de vote et une enveloppe ont été déposés sur votre table, ainsi qu'un stylo. Il vous sera demandé d'écrire sur le bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. Les élus ayant le pouvoir d'un élu absent disposent du matériel électoral de leur procurant. Seront considérés comme nuls et assimilés à des suffrages non exprimés les bulletins comportant plusieurs noms, avec une désignation insuffisante, ou portant des signes de reconnaissance quelconques. Les bulletins blancs et les enveloppes vides seront assimilés à des suffrages non exprimés.

On va désigner deux assesseurs qui assureront le dépouillement. Il s'agit traditionnellement des deux élus les plus jeunes de l'assemblée. Je suis la plus ancienne, et avec notre benjamin, on est tous les deux de Couëron. Ce seront donc Madame Clara Purmah et Monsieur Axel Casenave. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Madame Purmah et Monsieur Casenave sont désignés assesseurs.

J'invite les candidats et candidates à la présidence de Nantes Métropole à déposer leur candidature. »

M^{me} Rolland : « Je déclare ma candidature. »

M. Beraud : « Bonjour. Au nom d'un certain nombre d'élus de la droite, du centre et sans étiquette, nous proposons la candidature, pour une Métropole des maires, de la proximité et du consensus, d'Alain Vey. »

M. Vey : « Dois-je confirmer ? Merci, je confirme. »

M^{me} Auffray : « Il n'y a pas de prise de parole, c'est bon ? Nous pouvons procéder aux opérations électorales. Je vous invite à écrire sur le bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter, puis à déposer le bulletin dans l'enveloppe et à la fermer. Je demande également aux huissiers de faire ensuite circuler les urnes dans les rangs.

Est-ce que tout le monde a voté ? Je demande aux assesseurs de rejoindre la table de dépouillement et de procéder au dépouillement des votes. Je vais proclamer les résultats de ce vote.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97. Nombre de bulletins blancs : 5. Nombre de bulletins nuls : 2. Nombre de suffrages exprimés : 90. Majorité absolue : 46.

Résultat de l'élection : Madame Rolland obtient 55 voix et Monsieur Vey obtient 35 voix. Madame Johanna Rolland ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Présidente de Nantes Métropole et immédiatement installée dans ses fonctions. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les anciens et anciennes Maires, que je vois pour certains dans le public et que je salue très amicalement, Mesdames, Messieurs. Il y a un quart de siècle, presque jour pour jour, s'installait le premier conseil communautaire de la Métropole nantaise, qui prenait alors très concrètement vie. L'intercommunalité, c'est une idée simple : au service de l'efficacité, faire ensemble ce qu'aucune de nos communes ne pourrait faire seule, de la plus grande à la plus petite. C'est une réponse lucide et de raison à des enjeux qui peuvent parfois dépasser par leur géographie, par leur complexité aussi, les seules frontières de nos communes. L'intercommunalité a ainsi permis aux communes, sans se fondre, sans s'effacer, de coopérer à une échelle mutualisée, plus adaptée pour répondre aux enjeux contemporains.

À l'époque, certaines petites communes avaient aussi fait le choix de l'intercommunalité, parce qu'elles ne pouvaient plus seules supporter, par exemple, les charges de voirie, tout en construisant ou en entretenant les groupes scolaires. Il y avait aussi la nécessité de mieux partager ce que l'on appelle les "charges de centralité" des grands équipements : les grands équipements de santé, de sport, de culture, comme les charges des infrastructures majeures. Ces charges reposent souvent sur la centralité, mais elles bénéficient, en réalité, à l'ensemble du territoire métropolitain, et même bien au-delà. C'est bien cette convergence d'intérêts, cette lucidité partagée et ce sens des responsabilités qui ont fondé notre projet commun.

Depuis 25 ans, les réalisations collectives ont été nombreuses. La vérité, c'est qu'elles ont profondément transformé la vie des habitantes et des habitants dans nos 24 communes. Soyons concrets un instant. Sans la Métropole, y aurait-il aujourd'hui le Zénith à Saint-Herblain ou la salle sportive de la Trocardière à Rezé ? Sans la Métropole, pourrions-nous aller jusqu'à Vertou – commune chère à mon cœur – en busway ? Aurions-nous développé les lignes de chronobus, étendu la ligne 1 du tramway jusqu'à La Chapelle-sur-Erdre, ou créé des centaines de kilomètres de pistes cyclables aux couleurs de Naolib et reliant nos communes ? Aurions-nous construit une nouvelle usine de l'eau, déplacé et modernisé le MiN, ou réalisé le pont Léopold-Sédar-Sangor entre Nantes et Saint-Sébastien ? Aurions-nous pu nous mobiliser collectivement pour la sécurité en créant, dans le mandat dernier, l'unité métropolitaine des transports en commun ? Et sans la Métropole, pourrions-nous envisager l'avenir, aujourd'hui encore, avec de nouveaux projets structurants, avec de nouvelles lignes de tramway de La Chapelle-sur-Erdre et Saint-Herblain à Rezé, ou une nouvelle ligne de busway de Thouaré à Bouguenais ? La Métropole, vous le savez, ce sont aussi les réaménagements de presque tous les centres-bourgs et de presque tous les centres-villes de nos communes, qui ont contribué à redonner vitalité et qualité de vie à nos communes. Au cours du mandat qui vient de s'achever, nous avons entrepris ensemble de grands chantiers, comme la transformation écologique de nos politiques publiques, la révolution des mobilités, notre grand débat sur la fabrique de nos villes, ou encore l'engagement de nouvelles priorités d'action avec la santé, la sécurité, la longévité et les solidarités.

Je pourrais continuer ainsi longtemps, mais si je rappelle ces réalisations, c'est surtout pour souligner une chose essentielle. Le cadre de vie dans lequel nous vivons aujourd'hui, le cadre de vie dans lequel les habitantes et les habitants vivent aujourd'hui n'est pas le fruit du hasard : il est le résultat de décisions politiques, au sens le plus noble du terme. Nombre de ces décisions ont été prises ici, dans cette assemblée, toujours dans l'intérêt de notre territoire en commun, toujours avec la même exigence : avoir un cap. Car sans cap, il n'y a ni cohérence ni efficacité de l'action publique. Mais ce cap s'est toujours accompagné d'une autre exigence, tout aussi essentielle : le respect de chacune de nos communes, qu'elle soit d'une rive ou de l'autre de la Loire, qu'elle soit plus petite ou plus grande, et évidemment, quelle que soit la sensibilité politique de leur Maire. Rien n'a jamais été imposé. L'intercommunalité, c'est une construction collective, fondée sur le dialogue, sur la recherche permanente de compromis territoriaux et politiques avec des Maires qui disposent, chacune et chacun, d'une pleine et entière légitimité démocratique dans leur commune. C'est sans doute aussi pour cela – je le précise au passage – que sur le mandat qui s'est achevé, près de 90 % des délibérations ont été adoptées à l'unanimité des Maires. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, depuis que je préside cette Métropole, j'ai souhaité renforcer le rôle de la Conférence des Maires, lieu d'écoute et de dialogue. J'aurai l'occasion d'y revenir avec une forte attention.

Pour autant, depuis 25 ans, le monde a changé, ainsi que nos territoires et les enjeux. Le vote des habitantes et des habitants de notre Métropole nous oblige sur deux points distincts, mais, pour moi, avec la même force. Le premier point, c'est que oui, dans notre assemblée se dégage une majorité de gauche claire, une majorité qui a porté un projet métropolitain collectif qui a été soumis aux électrices et aux électeurs dans un scrutin qui, vous le savez, comprend le fléchage métropolitain. C'est une des règles de la démocratie dans la République française. C'est donc à la fois une exigence démocratique d'en faire notre cap, mais aussi une condition de stabilité pour nous mettre au travail sans attendre.

La deuxième réalité issue de cette élection, c'est que des communes ont basculé – je vais le dire de manière simple – de la gauche à la droite. C'est la raison pour laquelle, et pour la première fois depuis que j'ai l'honneur de présider cette Métropole, j'ai souhaité tendre la main, faire un geste, ouvrir la gouvernance qui est la nôtre. J'ai donc d'abord reçu l'ensemble des sensibilités de notre assemblée parmi les Maires : les Maires dits "indépendants" et les Maires de la droite et du centre. À tous, j'ai proposé la même chose, parce que je suis attachée à la clarté et à la transparence.

Premièrement, je vous ai proposé, chers collègues Maires, de faire le choix ensemble de lever le crayon jusqu'à l'été, parce que je crois que quand on veut refonder les choses, il faut prendre le temps de le faire sérieusement et collectivement. Je vous ai donc proposé qu'entre maintenant et l'été, nous puissions nous réunir et travailler sur cette conférence des Maires, son rythme, ses modalités, ses attendus, le lien entre nos communes et les pôles de proximité, et tout ce qui fait la gouvernance du quotidien. Je suis extrêmement heureuse que l'unanimité des Maires ait accepté cette proposition de travail en commun.

Ensuite, j'ai fait une deuxième proposition, celle d'ouvrir la gouvernance de la Métropole. Cela veut dire concrètement des postes de vice-président, avec deux critères : le vote du budget, évidemment, règle depuis la nuit des temps dans notre démocratie – c'est une question de cohérence démocratique –, et deuxièmement, le respect du projet porté par la majorité, et donc le respect des engagements pris devant les électrices et les électeurs. J'ai enfin proposé la présidence de la commission des finances et de la commission des affaires générales et du personnel, qui étaient déjà présidées par un maire de la minorité dans le dernier mandat.

C'est à partir des réponses à ces propositions, que je laisserai naturellement les uns et les autres exprimer, que je présenterai tout à l'heure la composition de l'exécutif. Je respecterai, bien évidemment, les décisions prises par les deux groupes de maires concernés. Je sais que, quelles que soient les options prises par les uns et les autres aujourd'hui à l'issue de cette séance, tous les maires et l'ensemble des élus ici présents auront à cœur de travailler en bonne intelligence au service de nos 24 communes, parce que chacune et chacun sait ici, tout simplement, que c'est ce que les habitantes et les habitants attendent de nous.

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui à un moment qui peut être réjouissant, je crois, où nous nous devons de faire le point sur notre Métropole, sur son fonctionnement, sur ses équilibres, après maintenant pas mal d'années de service pour la Métropole. Le temps est venu d'engager ensemble une nouvelle étape pour notre Métropole – c'est ce que je vous propose aujourd'hui – pour l'adapter aux défis de notre époque. Nous pouvons faire mieux, toujours. Nous devons faire mieux. J'ai entendu les attentes qui s'expriment. Je ne suis pas très surprise, parce que non seulement je les connais, et parfois même, je les partage. L'avènement du fait métropolitain, en France, n'est exempt ni de tensions ni de critiques. Nombre d'élus et d'observateurs y voient une perte de proximité, une dilution de la démocratie locale, voire une complexité croissante, et assez naturellement, notre territoire n'échappe pas à ces questionnements. Ma conviction est claire : notre intercommunalité est une réussite à parfaire. Elle est imparfaite, mais incontournable, à condition d'en corriger les rigidités, de renforcer ses fondations démocratiques en les rendant plus inclusives, et de lui donner de l'agilité. Alors oui, elle sera à nouveau ce levier puissant de l'action publique.

Je m'engage face à vous ce matin en vous proposant, collectivement et dans le respect des choix et des sensibilités de chacun, que nous sachions redéfinir un nouveau mode d'emploi de notre action publique locale, ceci pour répondre d'abord à l'attente des communes dans leur diversité de géographie, de taille et de situation, mais aussi pour répondre à l'attente des habitantes et des habitants, parce que c'est tout ce qui doit nous préoccuper d'abord. Ces habitants, nous l'avons entendu les uns et les autres, veulent mieux comprendre qui décide, qui agit, et surtout, pour quels résultats concrets.

J'entends également que certains mécanismes financiers issus de notre histoire peuvent aussi susciter des débats. Là aussi, le moment est donc venu de poser sereinement, tranquillement, rigoureusement les questions clairement, pour que nous soyons au clair sur nos bases, sur notre organisation et sur notre pacte financier.

Au-delà de nos différences, nous partageons, je le sais, une responsabilité commune, un défi d'intérêt général. Notre défi commun, c'est la capacité à renforcer notre fabrique territoriale, tout en luttant contre nos vulnérabilités écologiques, sociales, démocratiques. Voilà pourquoi nous devons adapter le cap de notre Métropole au grand défi de notre époque : l'habitabilité de notre territoire d'abord. Oui, la préservation de nos ressources naturelles, la qualité de l'air et de l'eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, ces enjeux sont déjà au cœur de notre action. Garantir la soutenabilité de notre territoire vivant, pour les habitants et les écosystèmes, nous oblige à penser différemment notre aménagement du territoire, nos mobilités, et aussi notre modèle de développement.

Les déterminants de santé se trouvent aussi au cœur de nos politiques publiques métropolitaines. Quand nous œuvrons pour l'économie et l'emploi, la qualité de vie, la cohésion sociale, la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, ou encore les mobilités, notre projet intéresse très directement la santé et la qualité de vie des habitantes et des habitants. Nos habitantes et nos habitants attendent que leur collectivité prenne soin d'eux, de leur environnement, de leur quotidien, et qu'elle réponde concrètement aux questions de la vie de tous les jours.

Je veux aussi, naturellement, vous parler de la robustesse de notre économie. Notre Métropole, vous le savez, bénéficie aujourd'hui d'un des taux de chômage les plus faibles parmi les grandes métropoles de notre pays. Ceci non plus, ce n'est pas le fruit du hasard. Nous le devons d'abord aux actrices et aux acteurs économiques de nos territoires qui investissent ici. Quand la création de richesses permet ce taux de chômage, oui, cela doit être une satisfaction et une fierté partagées. On le doit aussi aux choix collectifs qui ont été faits depuis des années pour soutenir l'activité, l'innovation et l'emploi. Notre responsabilité est désormais de cultiver cette prospérité en l'adaptant aux enjeux de notre époque : accompagner les transitions industrielles, soutenir l'économie de demain, et renforcer toujours la recherche et l'enseignement supérieur, parce qu'il y a là la base de l'action commune.

Enfin, je veux conclure – et c'est un vrai choix – par le défi de la proximité. Le dernier mètre de l'intervention métropolitaine est perfectible. La proximité est cette promesse en tension entre la verticalité du fonctionnement de nos organisations et l'efficacité attendue et légitime exprimée par nos concitoyens. C'est une attente forte des habitantes et des habitants : chacune et chacun ici, quelle que soit sa commune, quelle que soit sa sensibilité, l'a entendue dans la période démocratique qui s'est achevée. L'enjeu aujourd'hui, je le crois, n'est plus de montrer les muscles d'une métropole en compétition permanente, mais bien de faire advenir une métropole stratège, une métropole soutenable, une métropole comprise par les habitantes et les habitants. Les temps nouveaux que nous devons traverser ensemble sont moins, c'est vrai, ceux de très grands projets strictement et exclusivement urbains, qu'une action résolue à protéger, ménager, réparer, maintenir, porter attention au plus près des réalités vécues par nos concitoyennes et nos concitoyens, avec la justice spatiale au cœur de notre volonté et de notre action communes. Cela exige donc naturellement un dialogue encore plus approfondi avec les communes.

Pour tous ces chantiers, nous devons savoir compter sur notre culture véritable de la coopération à toutes les échelles. Penser la métropole, c'est penser la réalité de vie de nos habitants, dont le quotidien ne s'arrête pas aux frontières administratives de la Métropole. C'est une nécessité pour répondre aux enjeux de transition écologique, de parcours résidentiels, de mobilité, qui dépassent, chacun le sait ici, largement nos périmètres administratifs. Dans cette manière de coopérer entre élus et territoires, nous sommes aussi collectivement riches de l'expérience que nous avons menée ensemble au sein du pôle Nantes Saint-Nazaire, qui nous a permis, dans le respect et la considération de chacun, de voter unanimement – je le rappelle – un schéma de cohérence territoriale qui nous engage toutes et tous pour le nouveau mandat.

Alors, chers collègues, gardons à l'esprit les valeurs de l'humanisme de l'Ouest qui nous rassemblent. Nous savons tous ici que nous coopérons à l'échelle d'une histoire plus grande que nous. Nous savons tous ici que nous servons un territoire plus vaste que nous. Aujourd'hui, il nous revient ensemble d'en écrire une nouvelle étape, dans le respect de chacun de nos territoires, avec toujours cette ambition simple et exigeante, intangible, intacte, qui n'a pas bougé depuis le fondement de notre intercommunalité : faire mieux collectivement que ce que nous pourrions faire séparément. Alors, au travail. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose que nous puissions ouvrir un temps d'intervention avec une prise de parole par groupe, comme cela a été convenu au préalable. Je le dis pour les spectateurs dans la salle et ceux qui suivent nos débats : ce n'est en rien une obligation dans le règlement intérieur d'une séance d'installation, mais cela me paraît bien logique et bien légitime quand on est attaché à une démocratie apaisée. J'ouvre donc les demandes de prise de parole. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Avant d'intervenir, si vous le permettez, je voudrais remercier ceux qui ont voté pour ma candidature. »

Rires et applaudissements.

M. Vey : « Je n'ai malheureusement pas fait le score que j'ai fait à Basse-Goulaine, mais ce n'est pas grave. »

Rires.

M. Vey : « Préalablement, permettez-moi également, Madame la Présidente, de souligner les collègues élus – une partie, tout au moins – qui ont décidé d'arrêter dans ce mandat. Je pense en particulier à Madame Gessant, à Monsieur Brillaud de Laujardière, à Monsieur Turquois, à Monsieur Bainvel, mais également aux vice-présidents, Pascal Pras, Carole Grelaud, Monsieur Prochasson, et Jacques Garreau aussi. Je pense également à Hervé Fournier...

Je vais me permettre d'intervenir, comme vous me l'avez permis, Madame la Présidente. Avant toute chose, félicitations à vous pour votre élection au sein de cette assemblée, de cette Métropole. Vous allez la présider pour la troisième fois consécutivement, avec une configuration et un panel d'élus bien différents des deux mandats passés. En effet, vous avez perdu, dès le 15 mars, 4 communes de votre majorité : Bouaye, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières et Orvault. Le 22 mars également, vous avez perdu 2 autres communes : Couëron et Thouaré. De ce fait, aujourd'hui, 12 communes sur 24 ont élu un maire issu de la droite, du centre ou sans étiquette. Votre élection aujourd'hui, vous la devez essentiellement au poids de la ville-centre, qui est Nantes, avec moins d'élus que par le passé, et ce malgré votre association technique et avilissante avec LFI, ce qui fait entrer légitimement, de ce fait, des extrêmes dans notre assemblée, ce dont vous allez porter la responsabilité.

Avec mes collègues maires et d'autres maires de votre sensibilité, nous avons indiqué notre souhait d'une nouvelle gouvernance et de notre disponibilité pour y participer activement. Nous avons la conviction que cette nouvelle gouvernance doit s'appuyer sur un projet de territoire partagé par les 24 communes. Je vais citer quelques-unes des propositions que nous souhaitons voir intégrées à un projet métropolitain partagé :

- La révision des relations financières avec les communes, pour un meilleur accompagnement et un meilleur retour aux communes ;
- Le déploiement du transport à la demande sur l'ensemble de la Métropole ;
- La mise en place d'un fonds piscine renforcé et le doublement des effectifs de la police des transports ;
- Et enfin, une meilleure répartition des projets d'intérêt métropolitain sur le territoire des 24 communes.

De votre côté, vous avez porté un projet dans lequel nous voyons des points de convergence : doublement du budget vélo, gratuité des transports pour les sorties scolaires, et également la rénovation énergétique pour 10 000 logements par an, par exemple. Nous considérons que la Métropole est une force, et sa réussite repose avant tout sur l'implication de chaque commune qui la compose. Ensemble, dans un esprit de confiance et de coopération, nous pouvons offrir des services de qualité à tous nos habitants, sans distinction.

La proximité est également notre atout majeur : elle doit être repensée, et nous avons noté votre engagement pour cela. Les maires connaissent leur territoire, leurs besoins et leurs spécificités. En travaillant main dans la main avec la Métropole, nous pouvons adapter les politiques publiques aux réalités locales par une action plus efficace et plus juste. La confiance est le ciment de notre action commune. Elle se construit par le dialogue, la transparence et le respect mutuel. Chaque commune doit se sentir écoutée, chaque projet doit être porté collectivement, dans l'intérêt général et pour les habitants qui la composent.

La rigueur budgétaire est un impératif dans le contexte économique contraint actuel. Ensemble, nous pouvons relever les défis de demain : transition écologique, cohésion sociale, activité économique. Pour y parvenir, chaque maire doit s'impliquer pleinement, avec responsabilité et ambition, et ne pas avoir le sentiment d'être mis à l'écart.

La Métropole n'est pas une entité lointaine, elle est le reflet de nos communes unies. C'est en gardant ce lien de proximité et en maintenant ce dialogue constant que nous construirons demain une métropole au service de tous, équilibrée, solidaire et vivante. Merci. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Emmanuel Terrien. »

M. Terrien : « Merci, Madame la Présidente. Félicitations pour votre élection, et félicitations à Alain Vey pour son très joli score. Madame la Présidente, chers collègues, en ce tout début de mandat, en mon nom et en celui de mes collègues et amis du groupe des indépendants – Laure Beslier, Hélène Hazlewood, Patrick Grolier –, je souhaite vous proposer une intervention politique mais sans posture, une intervention engagée mais sans caricature, une intervention sérieuse mais sans se prendre au sérieux, parce qu'au fond, c'est peut-être le message que nous, indépendants, souhaitons porter aujourd'hui et pour demain.

Nous sommes 4 maires, 4 communes, 4 parcours, et oui, les 4 plus petites communes de la Métropole. Forcément, certains en tireront déjà des conclusions : "Les indépendants, ce sont les petites communes : c'est les bourgs contre les tours, les villages contre la ville". Franchement, c'est un peu court. Nous ne sommes pas ici pour mener un combat des petits contre les grands, ce serait une vision simpliste, et surtout, une mauvaise lecture de la réalité. Oui, nos communes sont plus petites. Oui, nos réalités sont parfois différentes de celles de Nantes, de Saint-Herblain ou de Rezé, mais ce qui nous rassemble, ce n'est pas une taille, c'est une manière d'exercer notre mandat. Alors oui, peut-être que la taille de nos communes nous ramène plus directement à l'essentiel, au terrain, au concret, au pragmatisme, au bon sens, et aussi, il faut bien le dire, à des valeurs humaines. Oui, nous nous entendons bien, très bien même. Oui, nous échangeons, et même très souvent. Et oui, nous savons aussi rire ensemble. Mais ça, ce n'est pas une question de taille de communes, c'est une question de simplicité et d'authenticité.

On entend aussi plein d'autres choses, comme : "Les indépendants, ce sont des élus de gauche qui ne s'assument pas, ce sont des sans-étiquettes qui l'ont été pour ne pas perdre les élections". Là encore, c'est votre grille de lecture, pas la nôtre. Vouloir à tout prix classer, ranger, étiqueter, c'est peut-être rassurant pour ceux qui le disent, mais ce n'est pas notre sujet. Ne pas rentrer dans ces cases n'est pas un problème pour nous, c'est au contraire notre manière d'avancer.

Je vais vous dire quelque chose de très concret : j'étais déjà indépendant lors du précédent mandat, et j'ai déjà eu droit à tous ces commentaires. Quand je défendais la création de logements sociaux à Mauves, on me disait : "Il est de gauche". Quand je créais une police municipale, on me disait : "Il est de droite". Pendant la campagne, certains m'ont reproché de ne pas être assez opposé à la Métropole, et d'autres m'ont reproché d'être trop critique envers la Métropole. Alors, j'ai une mauvaise nouvelle pour ceux qui cherchent à nous classer : vous allez être déçus, parce que nous continuerons à faire exactement la même chose, c'est-à-dire décider au cas par cas, en fonction des sujets, en fonction des habitants, en fonction de nos territoires, et surtout pas en fonction des étiquettes.

Malgré toutes ces analyses, nous, nous avons avancé, nous, nous avons tenu notre ligne. D'autres nous ont rejoints, et j'en suis sûr, d'autres nous rejoindront encore demain, et peut-être ici : nous ne fermons la porte à personne. En dehors de la Métropole aussi, car lorsque nous parlons "d'ouverture", nous ne parlons pas que d'ouverture d'esprit, mais aussi d'ouverture vers les autres. Là aussi, nous avons une conviction : seuls, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin.

"Alors c'est quoi, les indépendants, au final ?", me direz-vous. Être indépendant, c'est penser qu'il est possible de faire de la politique autrement. "Autrement", c'est-à-dire avec indépendance, forcément, mais aussi avec responsabilité et humanisme. Indépendance, parce que nous ne dépendons d'aucun appareil et que nous faisons le choix de décider en conscience au regard de l'intérêt général. "Responsabilité", parce que nous sommes des élus de terrain confrontés chaque jour aux réalités concrètes de nos habitants. "Humanisme" enfin, parce que l'action publique n'a de sens que si elle est au service des femmes et des hommes qui vivent dans nos communes. Alors oui, aujourd'hui, au sein de Nantes Métropole, nous faisons un choix : celui de participer à l'exécutif.

Évidemment, certains diront : "Ils ont choisi un camp". Non, ce n'est ni un ralliement ni un renoncement : c'est un engagement. Nous avons choisi une responsabilité parce que le paysage métropolitain a profondément évolué et que, dans ces moments-là, il y a 2 options : commenter ou construire. Nous avons choisi de construire. Mais soyons clairs : nous ne changeons pas, nous ne nous adaptons pas, nous ne nous ali-

gnions pas. Nous revendiquons notre statut d'élus indépendants. Nous participerons activement à un travail transpartisan, entre maires, pour faire évoluer en profondeur la gouvernance métropolitaine en associant l'ensemble des sensibilités politiques et territoriales. Nous nous inscrirons dans une logique de loyauté sur les grands équilibres budgétaires, tout en conservant notre liberté d'appréciation. À ce titre, dans l'hypothèse où certains sujets structurants viendraient à poser difficultés, nous nous exprimerons en toute transparence. Si situation de blocage majeur il y avait, nous nous laissons le droit de réinterroger notre participation à l'exécutif, y compris en envisageant d'en tirer les conséquences.

Concernant le projet porté par votre équipe majoritaire, Madame la Présidente, nous n'avons pas participé à son élaboration, mais l'avons évidemment consulté. À ce titre, si nous ne nous engageons pas à en porter strictement l'intégralité des orientations, nous sommes néanmoins disposés à le considérer comme une base de travail, dans une logique d'ouverture et de co-construction. Nous souhaitons ainsi pouvoir contribuer, aux côtés de l'ensemble des maires et des sensibilités représentées, à sa mise en œuvre concrète, en veillant à ce qu'il prenne pleinement en compte la diversité des territoires et des réalités locales. Vous l'avez compris, nous serons loyaux mais jamais dociles, constructifs mais jamais silencieux.

En parlant de silence, comme beaucoup, nous avons constaté ces derniers jours beaucoup de bruit, beaucoup de commentaires, beaucoup d'interprétations, beaucoup d'échanges ou de documents, censés être confidentiels, étonnamment exposés en moins de deux sur la place publique. Clairement, ce n'est pas notre truc. Nous, nous faisons le choix d'une autre voie, parce qu'au fond, nous croyons à une chose simple : le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit. Là, pour le coup, nous avons choisi notre camp : l'action plutôt que les mots, le travail plutôt que la polémique, le dialogue plutôt que les dogmes, la clarté plutôt que la cacophonie. Nous n'avons pas changé de cap et nous n'en changerons pas. Aujourd'hui, nous entrons dans cet exécutif avec une idée simple : être utiles à nos habitants, utiles à nos communes, utiles à notre Métropole.

Permettez-moi de terminer simplement : nous ne prétendons pas détenir la vérité, nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses. Peut-être nous trompons-nous, peut-être nous tromperons-nous, oui, mais si c'est le cas, nous l'assumerons, parce que nous croyons profondément à une chose : on a le droit de se tromper, mais on n'a pas le droit de ne pas essayer. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Agnès Bourgeais. »

M^{me} Bourgeais : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, c'est à la fois en tant que maire de Rezé et en tant que membre du groupe Gauche citoyenne et écologiste que je souhaite vous adresser mes félicitations pour votre réélection à la présidence de Nantes Métropole.

Dans un moment politique qui aurait pu fragiliser, disperser ou simplement ralentir l'action collective, vous avez su tenir une ligne, porter un projet et rassembler une majorité, et cela mérite d'être dit. Nous abordons ce nouveau mandat avec lucidité, mais aussi avec une forme de fierté : fierté de siéger dans cette assemblée, de participer à une majorité de gauche qui, malgré les évolutions du paysage politique, demeure en responsabilité à l'échelle métropolitaine, et fierté surtout de pouvoir poursuivre à vos côtés les combats que nous avons engagés ensemble pour une métropole plus juste, plus écologique, plus attentive aux réalités sociales de notre territoire.

Le groupe Gauche citoyenne et écologiste prendra toute sa part dans ce mandat. Il rassemble des élus issus de communes différentes, avec des expériences et des sensibilités diverses, mais avec une même conviction : celle d'une métropole qui agit pour améliorer la vie quotidienne des habitantes et des habitants. Nous portons une transformation écologique qui change réellement les conditions de vie dans les mobilités, dans l'habitat, dans les espaces publics. Nous portons aussi une exigence de justice sociale, parce que ces transformations doivent d'abord bénéficier à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous défendons une métropole proche, attentive à ce que vivent les habitantes et les habitants, et capable de traduire cela dans ses décisions. C'est cette ligne que nous continuerons de porter dans ce mandat, car ce qui nous rassemble dépasse les équilibres du moment, non pas en contournant les difficultés ou en les différant, mais en les affrontant telles qu'elles sont, avec ce qu'elles exigent de lucidité et de responsabilité.

C'est aussi la conviction que les transformations que nous devons engager ne se feront pas à bas bruit, mais qu'elles demandent d'être assumées, expliquées, et parfois discutées. Oui, les élections ont fait évoluer les équilibres. Oui, d'autres voix se sont affirmées dans plusieurs communes, et nous aurions tort de ne pas entendre ce que cela dit du moment que nous traversons. Mais dans le même temps, à l'échelle de la

Métropole, une orientation a été confirmée, et cette orientation, nous l'assumons. Elle s'incarne aussi dans un projet commun de la gauche métropolitaine, construit collectivement, débattu et porté devant les habitantes et les habitants. C'est ce projet que nous entendons mettre en œuvre pleinement, avec l'exigence qu'il produise davantage de justice sociale et environnementale à l'échelle de la Métropole, et qu'il améliore les conditions de vie de celles et ceux qui y habitent.

Améliorer les conditions de vie, cela passe aussi par des décisions très concrètes, par des mobilités plus simples, comme le développement de solutions de type RER métropolitain, par un accès facilité aux services publics avec des présences métropolitaines au plus près des habitantes et des habitants dans chaque commune, par des actions de santé et de protection, qu'il s'agisse de préserver la ressource en eau ou de mieux réguler certaines nuisances, par des initiatives qui renforcent le lien social et la tranquillité du quotidien. C'est cela, pour nous, une métropole plus proche. Nous ne croyons pas à une métropole qui se construirait par l'effacement des choix politiques, comme si l'intérêt général pouvait naître d'une neutralité de façade. Gouverner, c'est donner une direction, fixer des priorités, faire des choix. Ces choix, nous les porterons. Nous les porterons avec d'autant plus de force que nous savons ce qu'ils représentent dans la vie des habitantes et des habitants. Dans chacune de nos communes, ces choix prennent corps : dans les déplacements du quotidien, dans les conditions d'habitat, dans l'accès aux services publics, dans ces équilibres fragiles qu'il nous revient de préserver tout en les transformant.

C'est avec cette expérience du terrain que nous siégerons ici. Si ce mandat doit marquer une étape, alors elle doit être à la hauteur de ce moment politique. Une métropole ne peut pas se réduire à la somme de ses communes : elle doit continuer à porter une vision d'ensemble, organiser la solidarité entre les communes, agir avec cohérence, et dans le même temps, elle ne peut pas s'éloigner de celles et ceux qui la composent. C'est dans cet espace à la fois délicat et nécessaire que nous devons avancer. Nous pensons qu'il nous faut collectivement approfondir notre manière de travailler, renforcer le lien avec les maires, non pour substituer une logique locale à la décision métropolitaine, mais pour en améliorer la justesse, continuer d'associer les communes pour que les politiques que nous décidons ici soient comprises et partagées, et surtout, faire vivre une métropole plus proche, plus présente, plus lisible pour les habitantes et les habitants.

Le groupe Gauche citoyenne et écologiste prendra toute sa part dans cette responsabilité, parce que nous appartenons à cette majorité et que nous en partageons les orientations, avec engagement, parce que nous croyons à la nécessité d'agir pour continuer à transformer notre Métropole, et avec exigence, parce que c'est à cette condition que les politiques que nous portons restent justes et à la hauteur des attentes. En filigrane, cette conviction nous guide : une métropole ne tient durablement que si elle sait à la fois décider et ne jamais s'éloigner de celles et ceux qui la représentent. Je sais, Madame la Présidente, que nous saurons avancer ensemble dans cette direction. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. En préambule, permettez-moi de vous adresser nos félicitations républicaines pour votre élection à la présidence de Nantes Métropole. C'est un moment institutionnel, qui appelle bien sûr au respect : au respect des urnes, au respect des règles, au respect des fonctions, et c'est dans cet esprit que je prends la parole aujourd'hui. Mais le respect, Madame la Présidente, n'interdit absolument pas la lucidité, et la lucidité nous oblige. Nous vous savons contrainte avec ces nouveaux résultats, et nous saluons d'ailleurs votre discours liminaire qui tend à une ouverture, à une évolution que nous jugerons sur les actes. Nous savons et nous nous tiendrons aux côtés des maires, parce que notre vision est bien celle-là : une vision d'une gouvernance forte.

Madame la Présidente, derrière cette dernière élection, il y a une réalité politique que plus personne ne peut ignorer, une réalité simple : vous disposez d'une majorité dans cette instance, mais vous ne disposez plus d'une majorité d'habitants. Une majorité de voix ne s'est pas portée sur votre projet, et une majorité de maires ne se reconnaît pas dans votre gouvernance, et cela change tout. Cela change tout, car Nantes Métropole n'est pas une mairie élargie, ce n'est pas notre conseil municipal nantais bis, mais c'est un établissement public de coopération intercommunale. Dans ce mot, "coopération", tout est dit. La coopération, ce n'est pas l'addition des communes autour d'un centre. Coopérer, ce n'est pas organiser une verticalité descendante. Coopérer, ce n'est pas demander l'adhésion préalable pour accorder une place dans la gouvernance. Coopérer, c'est tout l'inverse : c'est construire ensemble, c'est reconnaître la légitimité de chacun, et c'est bien sûr partager le pouvoir, et pas simplement les fonctions. Madame la Présidente, durant cette campagne, beaucoup de mots ont été dits, vous avez défini leur sens, parfois leur importance, et aujourd'hui, il y

en a un qui nous apparaît manquant, celui du “respect” : respect des territoires, des maires et des diversités politiques issues des urnes.

Ce que vous proposez aujourd'hui, soyons clairs, ce n'est pas une gouvernance partagée, Madame la Présidente, c'est un ajustement à la marge, un partage des postes, mais pas du pouvoir. Cela, nous ne pouvons l'accepter. Nous ne pouvons pas l'accepter, non pas par posture – absolument pas –, mais au contraire par exigence démocratique, parce que nous considérons que la Métropole ne peut pas fonctionner durablement contre la moitié de ses territoires, parce que nous considérons que le suffrage universel ne s'arrête pas, bien sûr, aux portes de Nantes, et parce que nous considérons surtout que les maires ne sont pas des exécutants, mais bien au contraire des partenaires. Notre position est très claire : nous sommes une opposition, bien sûr, mais une opposition responsable. Nous ne serons jamais dans le blocage, nous ne serons jamais dans l'obstruction. Notre projet était lui aussi très clair : nous proposons une gouvernance équilibrée, très ouverte, une Métropole réellement partagée, un binôme, Nantes Métropole, assumé, différent et respecté, une proposition d'une métropole des maires, une métropole de la co-construction, une métropole, dans le fond, du réel.

Permettez-moi de le dire peut-être avec un brin de gravité : ce que vous faites aujourd'hui, ce n'est absolument pas neutre, parce qu'en refusant d'ouvrir votre gouvernance, en refusant de reconnaître cette nouvelle réalité politique, il y a un risque démocratique – j'espère que cela ne restera qu'un risque, Madame la Présidente –, celui d'alimenter le sentiment de dépossession, celui de nourrir l'idée que tout se décide entre quelques-uns, le risque d'accroître la défiance. Nous le savons tous ici, c'est sur cette défiance que les fractures prospèrent, que les colères prospèrent, que grandissent les votes de rupture. En tant que centriste, je veux le dire avec force : la démocratie n'est pas la domination d'un camp, ce sont des équilibres, des reconnaissances, c'est la capacité de faire vivre du pluralisme. La souveraineté populaire oblige au respect des diversités. Sinon, qu'est-ce que l'on nous dira ? Qu'est-ce que diront nos habitants ? Que leur vote compte, mais seulement s'il va dans le bon sens ? Que leur maire est légitime, mais seulement s'il s'aligne ? Que la Métropole est un espace commun, mais dirigé par un seul camp ? Non, ce n'est pas notre conception, cela ne le sera jamais.

Alors, Madame la Présidente, vous êtes élue, vous êtes désormais comptable de la méthode que vous choisirez, de l'ouverture ou de la fermeture que vous incarnerez, et du climat démocratique que vous pourrez ou pas installer. Nous serons constants, fermes sur nos principes, mais absolument et toujours constructifs dans nos propositions et exigeants dans notre rôle. Nous porterons une ligne simple : construire sans renoncer, proposer sans céder, rassembler sans s'effacer, un peu dans la continuité des propos d'Alain Vey et d'Emmanuel Terrien. Au fond, la question n'est pas de savoir qui dirige, mais la question est de savoir comment on dirige, et surtout, avec qui.

Pour conclure, Madame la Présidente, la Métropole est un outil absolument puissant. Elle ne sera forte que si elle est juste, elle ne sera légitime que si elle est partagée, et elle ne sera durable que si elle est respectueuse. Alors, Madame la Présidente, nous serons au rendez-vous de cette exigence pour les communes, pour les habitants, mais aussi pour notre démocratie locale que nous chérissons. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'il y a une règle collective qui a été posée avant la séance, pendant la séance, chacun le sait, qui est “une prise de parole par groupe”. Sans aucune surprise, je me tiendrai à la règle collective que nous avons fixée d'une prise de parole par groupe. Monsieur Arrouet, j'ai cru comprendre que vous étiez dans le même groupe que Monsieur Vey, qui en plus a été votre candidat dans l'élection pour cette présidence. Il me semble évident que chacun va respecter la parole de son groupe et s'y tenir. Je donne donc la parole à Robin Salecroix.

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous ouvrons aujourd'hui un nouveau mandat métropolitain, dans un contexte – cela a été rappelé – où les attentes à l'égard de l'action publique locale n'ont jamais été aussi fortes. Face aux crises sociales, écologiques, démocratiques, l'intercommunalité n'est pas un échelon technique, elle est et doit continuer d'être un échelon de solutions et de protection. Nantes Métropole en est une illustration concrète. Par ses compétences, son périmètre, elle agit directement sur la vie quotidienne des habitants et habitantes de nos 24 communes, sur les champs des mobilités, du logement, de l'eau, de la transition écologique, ou encore du développement économique. Quand la vie devient plus difficile, c'est souvent la Métropole qui doit rendre les choses plus vivables.

Le mandat qui s'achève a démontré notre capacité collective à agir et à investir pour préparer l'avenir. Je pense notamment aux mobilités, avec le renouvellement massif du matériel roulant, les nouvelles lignes,

l'amélioration du réseau. Déployer des crédits pour les transports publics, ce n'est pas seulement une dépense, c'est avant tout un investissement utile, en même temps qu'une réponse concrète à la vie chère et aux inégalités territoriales.

Je pense bien évidemment aux politiques de l'eau et de l'assainissement. Dans un contexte de dérèglement climatique, les choix opérés durant le dernier mandat ont été particulièrement structurants, que l'on pense au doublement des crédits dédiés ou aux chantiers majeurs ayant rythmé ces dernières années et contribué à sécuriser notre alimentation en eau potable. En effet, l'eau n'est pas une ressource comme une autre : c'est un bien commun qui ne peut pas être abandonné aux logiques de court terme.

Ces orientations traduisent, je le crois, une ambition que nous partageons : faire de la Métropole un outil capable d'anticiper, de protéger, de transformer. Cette ambition suppose cependant une exigence claire, celle d'une métropole au service de toutes les communes. Une métropole forte n'est pas celle qui concentre, mais celle qui relie. C'est dans cet esprit que notre groupe s'inscrit, attaché à ce que chaque commune trouve sa place et bénéficie pleinement de l'action métropolitaine.

Cela nous amène, bien évidemment, à la question de la gouvernance. Nous entendons les critiques formulées, et nous y répondons avec clarté. Oui, la Métropole a besoin d'un exécutif fort, porteur d'une orientation politique assumée. Cette majorité existe, elle est le reflet du scrutin, elle est de gauche et humaniste, et elle est légitime. Gouverner, ce n'est jamais diluer les choix, c'est les assumer devant les habitants. Cette majorité, bien évidemment, ne doit pas fonctionner en vase clos. La richesse de notre intercommunalité repose aussi sur sa capacité à organiser le dialogue avec les maires, avec l'ensemble des communes. La Conférence des maires participe de cet équilibre. Le dialogue n'est pas un renoncement, c'est une méthode pour décider mieux. Ce double équilibre, direction politique claire et dialogue structuré avec les maires, est la condition d'une gouvernance efficace et respectueuse des réalités locales. Pour notre part, nous serons pleinement engagés dans cette direction, avec une ligne constante : défendre des politiques publiques utiles et réduire concrètement les inégalités sociales et territoriales. Nous serons aux côtés des élus des 24 communes avec exigence et disponibilité. Madame El Haïry, la Métropole ne s'est jamais construite contre les maires, en témoigne l'adoption à l'unanimité d'une grande majorité de nos délibérations.

Permettez-moi de conclure en redisant que nous croyons plus que jamais au rôle de la politique : une politique qui assume ses choix et ses clivages gauche-droite, mais qui garde pour cap l'intérêt général. Le débat démocratique a besoin plus que jamais de clarté, pas de confusion ; de conviction, pas de posture. Dans une période marquée par les caricatures, les approximations, les outrances, la violence et le populisme, nous continuerons de défendre une parole exigeante, fondée sur la raison et fidèle à nos valeurs, et de dénoncer les dérives, d'où qu'elles viennent. Le groupe Communiste et Républicain prendra donc, mes chers collègues, toute sa place dans ce mandat avec rigueur, humilité et sens des responsabilités. Je vous remercie de votre attention. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : Merci. Monsieur Arrouet, je suis désolée, j'ai fixé et partagé des règles du jeu collectives. À moins que vous ne m'annonciez là publiquement que vous composez un groupe qui est différent de celui de Monsieur Vey, auquel cas je vous donne naturellement la parole, je vous demande, et je demande à l'ensemble des maires d'en être témoins, de respecter les règles du jeu collectives. On ne peut pas appeler à un débat apaisé, on ne peut pas demander à l'ensemble des formations politiques de respecter les règles de la vie collective, et dès la première séance essayer de détourner ces règles de la vie collective. Je donne la parole à Madame Erika Cadersah, puis à Bertrand Affilé. L'ensemble des groupes de cette assemblée se seront exprimés, et nous passerons à la délibération suivante. Madame Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Madame la Présidente, je vous félicite de manière républicaine au nom du groupe de La France insoumise pour votre élection. Permettez-moi d'adresser d'emblée mon hommage au courage et à la dignité du maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko, qui subit en ce moment des torrents de boue racistes d'une violence qui devrait faire honte à la République. Ce qui lui est fait n'est pas un accident, c'est le symptôme d'un fond politique qui traverse ce pays de part en part, de la pseudo « gauche-vallsiste » assujettie à ses clientèles, à l'extrême droite, jusqu'au macronisme moribond de l'extrême centre qui prépare la République à être livrée clé en main au fascisme.

Cette clique-là, comme dans les années 30, dont les chaînes des milliardaires nous font la promotion, préférerait livrer la France au fascisme plutôt que de voir arriver au pouvoir une gauche radicale portant les aspirations du peuple. L'opération visant à exclure La France insoumise du débat politique par discrimination et

calomnie en est l'expression la plus lisible. Ce que l'on fait à Bally Bagayoko, c'est ce que l'on fait toujours aux enfants du peuple lorsqu'ils ont l'audace de prendre la place qui leur revient.

Nous sommes cinq élus Insoumis dans cette assemblée, cinq élus qui représentent toute la diversité de la population de cette Métropole. Surtout, nous ne sommes pas seuls. Nous sommes le prolongement territorial de La France insoumise, et nous portons ici la voix de nos militantes et militants, de nos élus municipaux, dans les communes de la Métropole, de toutes celles et ceux qui se sont battus dans chaque quartier, dans chaque bureau de vote. Ce groupe, c'est leur groupe. Cette tribune, c'est la leur.

Nous sommes à Nantes Métropole 24 communes, des centaines de milliers d'habitantes et d'habitants dont les destins sont liés, de Saint-Herblain à Rezé, de Couëron à Thouaré, de Sainte-Luce à Saint-Jean-de-Boiseau, et cette Métropole a une histoire que l'on ne peut oublier en prenant place ici. Nantes, premier port négrier de France : ces quais, cette Loire sont aussi les eaux qui ont vu partir des centaines de milliers d'êtres humains, traités par le Code noir comme des biens meubles. Honte à ce gouvernement inculte et méprisant qui, en 2026, envoie encore son ministre du Commerce extérieur répondre de l'esclavage aux descendants de ces hommes et de ces femmes réduits à des marchandises. Nantes n'en est pas coupable, elle en est historiquement comptable. Ce souvenir n'est pas un exercice moral abstrait. Cela oblige à regarder comment, aujourd'hui encore, les inégalités sociales, territoriales, raciales, structurent notre Métropole dans l'accès au logement, aux transports, aux services publics. Notre responsabilité est simple : faire de Nantes Métropole un instrument de justice spatiale et environnementale.

Oui, nous sommes cinq. Certains trouveront notre nombre modeste. Nous y lisons une exigence. Les cinq Insoumis ne gouverneront pas à eux seuls la Métropole, mais nous serons une force radicale de contrôle, de proposition et d'intervention, qui affirmera sans relâche ce que cette Assemblée ne doit jamais oublier. Nous ne sommes pas ici pour administrer la misère de Macron, pour rationaliser les miettes tombées de la table des spéculateurs qui se gavent sur le dos de nos populations. Nous sommes ici pour faire de Nantes Métropole une métropole du soin, qui protège les terres, nourrit sa population, transporte efficacement, loge dignement ses habitants, et donne réellement le pouvoir au peuple.

Madame la Présidente, comme dit la chanson : *"Entre le dire et le faire, au milieu, il y a la mer"*. Concrètement, cela commence par changer de logique territoriale. Trop longtemps, les moyens financiers, techniques et humains ont été concentrés à Nantes pour Nantes, au détriment des autres communes. Nous défendons une Métropole organisée comme une ville archipel : non pas un centre qui aspire tout, mais un réseau de centralités reliées entre elles, où chaque commune dispose de services publics, d'emplois, de transports et de lieux de vie.

Dans une métropole de 700 000 habitants, il est absurde que tant de trajets passent encore obligatoirement par le centre. Nous défendons la mise en place d'un véritable service express métropolitain, des trains fréquents reliant les communes toutes les 15 minutes aux heures de pointe, de nouvelles haltes ferroviaires, et des liaisons directes entre les communes. C'est à notre Métropole d'affirmer ce projet, sans attendre la Région paresseuse de Morannais ni les budgets d'austérité de Macron qui nous saignent pour la guerre.

Nous nous battons contre la délégation des services publics essentiels à des intérêts privés. Ce qui appartient au peuple doit rester géré par le peuple. Nous défendons une gestion publique et démocratique de l'eau à l'échelle métropolitaine, garantissant à chacun l'accès aux premiers mètres cubes vitaux. Nous exigerons un audit des marchés urgents et avenants délégués sans limites de montant et un audit de la délégation du droit de préemption. La transparence n'est pas une option, c'est la condition minimale d'une gestion publique digne de ce nom.

Nous ne voterons pas l'artificialisation des terres agricoles biologiques de la couronne nantaise. Ces terres ne sont pas des réserves foncières, elles sont la condition de notre souveraineté alimentaire. Nous défendons la construction d'une véritable ceinture maraîchère métropolitaine pour nourrir la population, soutenir l'installation agricole, et protéger durablement les sols. Livrer ces terres aux grands groupes de la distribution, ce n'est pas une politique de territoire, c'est un abandon.

Nous ne cautionnerons pas les structures d'enfermement, CRA et LRA : elles sont le contresens de toute ambition antiraciste et de politique d'accueil digne.

Nous refuserons tout grand projet immobilier sans concertation réelle. La concertation n'est pas une formalité, c'est un droit.

Enfin, nous voulons ouvrir les fenêtres de cette institution. La Métropole ne peut plus fonctionner comme un espace de décision technocratique éloigné des habitants. Nous proposons la création d'assemblées de quartiers et de bassins de vie, dotés d'un véritable pouvoir sur les projets et les budgets métropolitains. Nous avons six années devant nous pour montrer que la radicalité au sens premier, celui qui touche aux racines, n'est pas un obstacle à l'action politique, c'en est la condition. Notre Métropole doit combattre toutes les discriminations, non pas en accompagnant une politique sécuritaire qui oppose les populations, mais en refusant la ségrégation géographique de classe, raciale, sexiste, LGBTQIphobe, validiste ou âgiste. Dans son propre fonctionnement, en recherchant toujours et sans compromis la justice sociale, elle est universaliste dans l'âme, et elle doit le rester. Nous, les élus Insoumis à l'ordre néolibéral, nous porterons une métropole qui nourrit, qui loge, qui soigne, pas pour ceux qui peuvent se le payer, mais pour tout le monde. Par le peuple, pour le peuple, « tout moun se moun », toute vie vaut une vie. Nous ferons Nantes Métropole de tous ces peuples, c'est la raison de notre présence ici. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Madame la Présidente, chers collègues. Je commence, Madame la Présidente, par vous apporter toutes les félicitations du groupe des socialistes, écologistes, républicains, démocrates et apparentés (on dit "SERDA" en langage codé). Je peux d'ores et déjà vous dire que nous serons toutes et tous à vos côtés pour essayer de mettre en œuvre tout ce que vous avez pu décrire dans les intentions, notamment sur la méthode et sur la gouvernance.

Je voulais quand même apporter quelques petits éléments, parce que j'ai entendu des choses qui m'ont fait un peu réagir. Mon voisin à ma gauche, mais plutôt de droite par rapport à moi, me disait que nous ne vivons sans doute pas dans la même métropole que plusieurs personnes, et notamment plusieurs oratrices qui se sont exprimées. Pourquoi ? Parce qu'en fait, nous n'avons pas – et j'aurai l'occasion de le rappeler – attendu cette séance pour agir ou pour réagir sur un certain nombre de sujets. Je note quand même quelques progrès également, puisque j'ai entendu la représentante de la droite nantaise nous promettre quasiment de ne pas refaire les débats du Conseil municipal de Nantes à Nantes Métropole. Je prends acte, c'est quelque chose de positif, et je pense que l'on gagnera beaucoup de temps dans nos débats, mais que l'on perdra peut-être par ailleurs, visiblement, sur d'autres sujets.

Je voulais mettre deux éléments en avant. Il n'est pas possible de dire que sur cette métropole on réalise des projets contre les maires. C'est faux, contre leur avis. C'est faux, puisque rien ne se fait sans avoir l'accord des maires, et rien ne se fait sans travailler non plus les sujets avec les maires. Tous les projets sont travaillés avec les maires des communes. Je pense même que pour les vice-présidents, dont certains ne sont plus dans notre assemblée, le temps passé à coconstruire avec les collègues est quand même bien mal reconnu. Nous avons parfois passé pas mal de temps en matière d'aménagement, en matière de mobilité, à faire ensemble, à essayer de trouver ensemble des solutions aux questions qui se posent concrètement. Soit c'est de la méconnaissance, et c'est possible quand on arrive dans une assemblée, et dans ce cas-là on apprend, et puis au bout de quelques mois ou de quelques années, on comprend que cela ne se passe pas comme on pensait que cela se passait. Soit c'est de la démagogie, voire, au pire, de la malhonnêteté intellectuelle. Dans ce cas-là, évidemment, cela préjuge mal de la bonne réception des offres de coopération que nous pourrions faire. En tout cas, les maires le savent, et je pense que l'on peut tous s'engager à travailler ensemble, comme on l'a fait dans le passé. Je crois que c'est d'ailleurs une des caractéristiques de cette métropole d'avoir une la Conférence des maires. Même si, formellement, la Conférence des maires n'a pas de pouvoir réel, il n'empêche que la Conférence des maires est aussi un lieu de débat qui permet de faire évoluer les politiques publiques. Je crois que c'est sur ce sens qu'il va falloir travailler pour l'avenir.

C'est vrai que nous avons une responsabilité particulière, comme cela a été dit, parce qu'il y a quand même beaucoup d'inégalités qui persistent, parce que le dérèglement climatique s'accélère – quoi que l'on en dise –, parce que les inégalités territoriales existent encore et menacent ce qui crée le lien entre les habitants de notre territoire, ce qui nous permet de faire métropole. Face à tous ces événements et à tous ces éléments, nous n'avons pas le choix, il faut être à la hauteur : à la hauteur des attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et à la hauteur de ce que doit être aujourd'hui une action publique locale concrète, juste et efficace. C'est vrai que nous avons déjà agi, mais il y a toujours des curseurs à bouger, il y a toujours des façons de faire à retravailler. Je crois que la proposition que vous faites de se mettre autour de la table en commun pour réfléchir sur l'amélioration d'un certain nombre de points à la Conférence des maires, mais aussi peut-être le fonctionnement des pôles et les relations de proximité entre les habitants et les services, c'est quelque chose sur lequel on doit pouvoir travailler dans l'intérêt général (parce que c'est de cela qu'il s'agit, c'est vraiment dans l'intérêt général).

Il n'empêche que nous avons un cap qui est clair, il est assumé. Ce cap a été porté devant les électrices et les électeurs de la Métropole lors de nos programmes, puisque nous sommes un certain nombre à avoir intégré des éléments d'un programme commun métropolitain dans nos programmes municipaux. Ce programme nous lie avec nos électrices et nos électeurs. Il est donc tout à fait légitime et normal que nous n'acceptons pas de le remettre en cause. On peut l'enrichir, mais on ne peut pas le dégrader. C'est ce programme-là que nous porterons. Je comprends que certains ne se retrouvent pas dans ce programme, faute peut-être d'en avoir un très clair eux-mêmes (j'ai longtemps cherché, mais je n'ai pas trouvé). C'est légitime, quand on ne se retrouve pas dans un programme, de ne pas s'engager à le défendre. Il n'empêche que nous, nous l'avons, et on ne peut pas nous reprocher de vouloir aller de l'avant.

Nous voulons une métropole qui renforce la justice sociale et la solidarité. Nous voulons une métropole qui fasse de l'égalité une réalité du quotidien dans chacune de nos 24 communes. Nous voulons une métropole qui s'engage pleinement en faveur de la bifurcation écologique. Nous voulons une métropole qui investit au profit des transitions, pour préparer sereinement l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Nous voulons une métropole qui ne laisse aucun territoire, aucune habitante et aucun habitant sur le bord du chemin. Nous voulons une métropole qui redistribue, qui émancipe, une cité résiliente à l'échelle de nos 24 communes, un territoire de fraternité où chacune et chacun pourra trouver sa place.

C'est vrai que nous ne partons pas d'une page blanche, nous avons déjà un bilan avec un certain nombre d'opérations que vous avez rappelées, Madame la Présidente. Ces opérations et ces actions, d'ores et déjà, ou d'ici très peu de temps – je pense à celles que j'ai suivies en tant que vice-président en charge des mobilités –, vont profiter à l'ensemble des habitants de notre Métropole.

Une petite mention particulière : ce qui fait peut-être la distinction de notre Métropole par rapport à d'autres, c'est que nous avons fait le choix de faire de la culture un véritable axe de notre programme métropolitain, tout comme, depuis plusieurs mandats, nous avons aussi développé et adopté le sport comme une politique publique métropolitaine essentielle. C'est vrai que ce sont des actions que l'on ne retrouve pas forcément ailleurs, mais qui donnent aussi peut-être la qualité, une singularité pour notre Métropole par rapport à d'autres territoires.

Bien sûr, vous avez vu que dans notre programme, nous mettons en avant l'accès aux soins et aux services publics, le logement, les mobilités toujours, et l'écologie, mais l'écologie du quotidien, celle qui fait que, dans les services publics que nous proposons, nous œuvrons à une véritable bifurcation écologique.

On retrouve aussi l'alliance des territoires, qui est un de nos marqueurs, puisque l'on part du principe que cette métropole ne peut pas, ni se développer sans les territoires aux alentours, ni vivre comme un isolat au milieu de ces territoires. Nous avons des relations, notamment avec nos collègues du pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire, mais pas que. Sur le mandat dernier, nous avons beaucoup travaillé pour mettre en place des actions concrètes avec des territoires et des intercommunalités avec lesquels nous n'avions pas forcément précédemment les mêmes éléments.

Je voulais juste dire que cette ambition s'inscrit dans une histoire : celle d'une majorité de gauche écologiste également, qui agit, qui transforme, qui assume ses responsabilités, et qui tient compte également des réalités. Comme le rappelait un ancien Premier ministre récemment disparu : *“La politique, c'est agir sur le réel”*. Cette phrase nous rappelle que notre rôle n'est pas de promettre l'impossible, mais d'imaginer et de mettre en œuvre avec constance, avec régularité, des réponses concrètes et qui changent la vie des gens au quotidien. C'est ce qui nous anime, et nous continuerons à faire de cette Métropole nantaise un territoire qui protège sans renoncer, un territoire qui transforme sans exclure, qui tente de rassembler sans opposer, un territoire qui ne subit pas les transitions, mais qui les organise, et qui fructifie et se développe sur la base de ces transitions. Je vous remercie, Madame la Présidente. Je remercie tout le monde pour cette attention. Quand on parle en dernier, ce n'est pas forcément le plus simple. Merci. »

Applaudissements.

2 – COMPOSITION DU BUREAU

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, nous allons passer à la délibération n° 2, qui fixe la composition du Bureau. C'est une délibération proposée pour approbation. Je rappelle que la composition du Bureau qui vous est proposée est proposée de la manière suivante : la présidente, 20 vice-présidents et 44 hauts membres du Bureau. Là, on vote simplement sur le principe de la composition, et ensuite, on va voter – et là, je vous demanderai de rester extrêmement attentifs et concentrés – vice-président par vice-président, et membre du Bureau par membre du Bureau. Pour l'instant, je mets aux voix la délibération de principe. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

3 – ÉLECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous demande vraiment toute votre attention. Je vais commencer par rappeler les modalités des élections, et ensuite donner quelques indications assez précises sur l'utilisation de nos boîtiers pour procéder aux élections successives. Je rappelle que la règle est la suivante : il s'agit d'élire successivement, un à un, au scrutin uninominal secret à 3 tours, chacun des 20 vice-présidents ou vice-présidentes et 44 autres membres du Bureau. Je rappelle que le scrutin est à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième. Je rappelle qu'en cas d'égalité, le plus âgé est élu. Chaque élu dispose d'un boîtier de vote électronique. Chaque élu métropolitain a été identifié par un numéro de 1 à 98 par ordre alphabétique. Le récapitulatif de la liste a été déposé sur chaque table, donc vous avez tous sous les yeux le rappel de cette liste.

Nous allons procéder de la manière suivante : pour chaque élection, le numéro correspondant à chaque candidat déclaré que je vais annoncer, entre 1 et 98, sera affiché sur l'écran dans la salle. Je demanderai à ce moment-là s'il y a un autre candidat. Il faudra taper sur votre boîtier le numéro du candidat que vous souhaitez soutenir pour cette élection. Je rappelle que si vous souhaitez voter blanc, il faudra taper "999".

Pour plus de sécurité, parce que nous avons regardé l'expérience du mandat dernier – je vois que Véronique Dubettier-Grenier s'en souvient – où il y avait eu quelques petites erreurs de manipulation du boîtier, nous nous sommes donné collectivement une petite marge de sécurité. Cela veut dire que concrètement, vous tapez le numéro de l'élus pour lequel vous voulez voter, et ensuite, vous confirmez avec la petite touche "OK". C'est la petite garantie de sécurité complémentaire que l'on s'est donnée. Je rappelle que tant que le vote est ouvert, il est possible de corriger son vote. Voilà les éléments que je voulais rappeler.

Nous allons donc démarrer dans l'ordre. Pour le poste de premier vice-président, je propose Bertrand Affilé. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Pour ceux qui veulent voter Bertrand Affilé, vous tapez 1, puis "OK". Pour ceux qui veulent voter blanc, "999", puis "OK". Les votes sont ouverts. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées, merci. Bertrand Affilé est élu premier vice-président de notre Assemblée, et il sera en charge des finances, des affaires générales et de l'aéroport. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je l'invite à me rejoindre. Nous allons procéder à l'élection pour la deuxième vice-présidente, puisque je vous propose Agnès Bourgeais. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous allons pouvoir procéder au vote. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Agnès Bourgeais est élue deuxième vice-présidente, et elle sera en charge de l'habitat et de la santé. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je l'invite naturellement à me rejoindre. Chers collègues, nous allons passer à l'élection pour la troisième vice-présidence. Je propose Anthony Descloziers. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Nous allons procéder aux opérations de vote. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Anthony Descloziers est élu troisième vice-président, et il sera en charge de l'urbanisme, du développement économique et de la prospérité, et de la RSE. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la quatrième vice-présidence, je propose Laure Beslier. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Nous pouvons passer au vote. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Laure Beslier est élue quatrième vice-présidente, et elle sera chargée de la voirie, de l'espace public et des contrats territoriaux. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la cinquième vice-présidence, je propose Anthony Berthelot. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Anthony Berthelot est élu cinquième vice-président, et il sera en charge de la proximité, du dialogue citoyen, de la citoyenneté métropolitaine et de l'évaluation des politiques publiques. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la sixième vice-présidence, je propose Fabien Gracia. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Fabien Gracia est élu sixième vice-président, et il sera en charge du grand cycle de l'eau, de la prévention des risques et des crises, et du budget vert. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la septième vice-présidence, je propose Emmanuel Terrien. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, les opérations de vote sont donc ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Emmanuel Terrien est élu septième vice-président, et il est en charge du sport, des équipements métropolitains sportifs, et du sport de haut niveau. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la huitième vice-présidence, je vous propose Hélène Hazlewood. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont donc achevées. Hélène Hazlewood est élue huitième vice-présidente en charge du tourisme de proximité. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la neuvième vice-présidence, je vous propose Olivier Chateau. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Il y a un recomptage. Je rappelle pendant ce temps-là, pour la bonne information de tout le monde, qu'il y a deux options dans le système français pour l'élection des vice-présidences : soit le vote au bulletin secret, et cela veut dire que ce que l'on fait là avec le boîtier électronique, il aurait fallu le faire pour chaque vice-président, soit le boîtier comme nous sommes en train d'y procéder. Je le dis pour les parlementaires : j'ai l'impression qu'il y a encore quelques petites marges de modernisation pour l'avenir.

Olivier Chateau est donc élu neuvième vice-président en charge du patrimoine, de l'archéologie, de la Loire et des équipements culturels métropolitains. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la dixième vice-présidence, je propose Marie Vitoux. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Marie Vitoux est élue dixième vice-présidente en charge de la justice climatique, de la qualité de l'air, des énergies et des mutations économiques. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la onzième vice-présidence, je propose Robin Salecroix. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Robin Salecroix est élu onzième vice-président en charge de la politique de l'eau et de l'assainissement. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la douzième vice-présidence, je propose Aïcha Bassal. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Aïcha Bassal est élue douzième vice-présidente en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la RSI. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la treizième vice-présidence, je propose Simon Citeau. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Simon Citeau est élu treizième vice-président en charge des mobilités. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la quatorzième vice-présidence, je propose Aziliz Gouez. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Aziliz Gouez est élue quatorzième vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'Europe et de l'Alliance des Territoires. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la quinzième vice-présidence, je propose Pierre Quénéa. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Pierre Quénéa est élu quinzième vice-président en charge de la politique de la ville et de l'emploi. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la seizième vice-présidence, je propose Delphine Bonamy. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Delphine Bonamy est élue seizième vice-présidente en charge du foncier, de la sécurité alimentaire, de l'agroécologie, forêts et biodiversité. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la dix-septième vice-présidence, je propose Frankie Trichet. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Frankie Trichet est élu dix-septième vice-président en charge du tourisme, de l'innovation, du numérique et des relations internationales. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la dix-huitième vice-présidence, je propose Mahel Coppey. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Mahel Coppey est élue dix-huitième vice-présidente en charge des déchets, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la dix-neuvième vice-présidence, je propose Thomas Quéro. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Thomas Quéro est élu dix-neuvième vice-président en charge de l'étoile verte, de la métropole nature et de la végétalisation. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Pour la vingtième vice-présidence, je propose Christophe Jouin. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Christophe Jouin est élu vingtième vice-président en charge du logement social et du droit au logement. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer à un dernier vote. Avant de reprendre l'ordre par ordre alphabétique pour les différents membres du Bureau, je vous propose d'abord de passer à l'élection de la présidence de la CAO et en tant que membre du Bureau de Patrick Grolier. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Pendant que les services sont en train d'afficher, j'explique la suite des opérations. Je vais donner la parole à Sandra Impériale pour une explication sur la question des vice-présidences. Ensuite, nous procéderons à l'élection des différents membres du Bureau. Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Patrick Grolier est élu membre du Bureau métropolitain et il présidera la CAO. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Sandra Impériale, pour une explication sur la question des élections sur les vice-présidences. »

M^{me} Impériale : « Déjà, je suis un peu vexée, parce qu'il y a Monsieur Château, et comme je m'appelle "Impériale"... Apparemment, lui est de gauche. Je voulais le saluer, parce que l'on ne m'a pas prévenue ! C'était la première chose.

Par ailleurs, je voulais aussi prévenir en amont que je ne parlerai pas aussi longtemps que l'intervention de cette nouvelle élue, qui était donc LFiste, puisque je ne suis pas habituée à ce genre de discours. En tout cas, j'ai bien écouté, et cela a duré plus de 3 minutes 50.

Je voulais aussi féliciter de manière républicaine tous les vice-présidents. Je connais certains pour leur travail, leur qualité et leurs compétences. Je voulais les féliciter sincèrement.

Par ailleurs, pour expliquer le pourquoi du comment la droite et le centre n'ont pas de vice-présidence, je pense qu'il est important de rappeler les résultats politiques pour l'ensemble des habitants qui nous écoutent. Cette élection a été marquée par une progression du vote au centre et à droite. Souvent, quand on est à gauche, on oublie le centre, et nous ne sommes pas tous très, très à droite, comme vous n'êtes peut-être pas – mais après, j'ai entendu tout à l'heure – très, très à gauche. Là, le choix a été de garder la totalité du pouvoir, malheureusement, aux seuls élus de gauche, et je trouve cela dommage. Dommage, parce que j'avais l'impression qu'il y avait une main tendue. Il y a une main tendue sur le vote du budget et sur le vote à la virgule près du projet métropolitain. Croyez-moi, j'ai demandé à plusieurs habitants de trouver cette plateforme métropolitaine de gauche. J'ai trouvé, dès que je recherchais, le projet de la gauche nantaise, très lisible, mais un peu moins celui de la Métropole. Est-ce que vraiment les habitants ont tous connaissance des 160 propositions (je le disais, c'est plus que Monsieur Mitterrand) ? Ont-ils conscience qu'ils ont aussi voté, quand ils votaient pour leur maire dans une commune de gauche, pour un projet métropolitain ? Je ne suis pas sûre, permettez-moi d'en douter. Je trouve cela dommage, car il y avait quand même un jeu à la nantaise, une certaine exception nantaise qui fait que l'on est sur un territoire modéré. Vous auriez pu véritablement nous tendre la main, nous laisser amender ce projet.

Vous avez aussi parlé de la proximité, et cela nous intéresse. Vous avez raison, je pense qu'il y a un manque sur la proximité et la quotidienneté qui nous éloigne de Nantes Métropole. Ce qui est un petit peu dommageable aussi, c'est que l'on a de plus en plus l'impression que Nantes, qui aura toujours la majorité, puisque c'est quand même la ville-centre, s'éloigne parfois des périphéries. Cela nous fait penser à ce bouquin du géographe, *La France périphérique*. Mais je suis sûre que notre nouvelle vice-présidente en charge de la proximité réussira à avoir des moyens suffisants pour renforcer la quotidienneté sur nos communes périphériques. Voilà un petit peu quels étaient les éléments qui nous portent à croire que l'on n'aura pas de vice-présidence et que l'on n'en a pas aujourd'hui.

Une dernière petite réflexion : comment peut-on parler de "la ville du quart d'heure" ? Ça se résume à cela. La ville du quart d'heure, c'est plutôt à Nantes, mais quand on habite à Saint-Jean-de-Boiseau, à La Montagne, ou même à Brains, on met plus d'une heure en transport pour venir. Si on avait un véritable établis-

sement de coopération intercommunale... Quand je dis "coopération intercommunale", cela voudrait dire que depuis Jean-Marc Ayrault, on n'aurait pas des villes en première ou seconde couronne à une heure de transport de la ville-centre.

Voilà la raison pour laquelle nous accédons au fait que la Conférence des maires va avoir plus de pouvoir, mais il est aussi dommage qu'elle n'ait pas plus de pouvoir décisionnaire. Nous espérons que les pôles de proximité auront plus de pouvoirs, et donc plus de moyens, car nous ne remettons absolument jamais en question le travail des agents des pôles. En revanche, nous remettons parfois en question les manques flagrants en matière de communication auprès des habitants et les manques de moyens financiers pour la quotidienneté, qui d'ailleurs poussent à accroître la différenciation entre la Métropole et les communes. Ceux qui ont voté pour nous – droite, centre, et je dirais même indépendant –, c'est parfois sur un rejet de la Métropole. Je pense que ce n'est bon pour personne, parce que cela nourrit les extrêmes et l'abstention. S'il vous plaît, Madame la Présidente, ne confisquez pas la voie démocratique et la voie démographique, car nous avons été majoritaires en nombre de voix. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je ne vais pas réouvrir le débat précédent. Vous m'avez demandé la parole pour une explication sur la question des vice-présidents, je vous la donne bien volontiers. Monsieur Chombart de Lauwe la demande aussi, je vais donc naturellement la lui accorder sur ce point précis. Je précise juste deux éléments factuels. Je le dis par respect de nos collègues maires et indépendants, et Emmanuel Terrien l'a évoqué très clairement : je crois que personne ne peut dire ici que l'ensemble de la gouvernance du registre de l'exécutif est occupé par des maires de gauche. Je crois que l'on doit tous respecter les positions des uns et des autres, donc je me permets de rétablir ce point.

Deuxième chose, pour que ce soit bien clair sur les vice-présidences : Madame la quatrième Vice-présidente, chère Laure Beslier, est chargée de la voirie, de l'espace public et des contrats territoriaux, et c'est Anthony Berthelot qui est chargé des conditions de proximité et de dialogue citoyen. J'en profite simplement pour le préciser. Monsieur Chombart de Lauwe.

M. Chombart de Lauwe : « Merci, Madame la Présidente. D'abord, je voudrais vous féliciter de manière républicaine pour votre élection, ainsi que l'ensemble des vice-présidents qui viennent d'être élus. Je voudrais expliquer pourquoi notre groupe, qui s'appellera "Un nouveau souffle métropolitain", s'est abstenu sur l'ensemble de ces vice-présidences, et a voté... Enfin, je ne reviendrai pas sur le premier vote, puisque ce n'est pas l'objet.

Aujourd'hui, nous examinons l'exécutif de Nantes Métropole, et cela nous pose effectivement la question de la gouvernance que vous souhaitez. Je pense qu'il y a des symboles forts que vous avez posés aujourd'hui. Est-ce que vous souhaitez une gouvernance ouverte, moderne, qui soit fidèle à la réalité des urnes telle que Madame Impériale vient de la rappeler ? Est-ce que vous voulez une gouvernance fermée, plus verticale, construite sur des équilibres de circonstances et sur ce que j'appelle "une concentration du pouvoir" décidée par vous ?

Parce que les faits sont là, Madame la Présidente. D'abord, vous avez fait le choix, et vous n'y étiez pas obligée, de cumuler les fonctions de Maire de Nantes et de Présidente de la Métropole. Cela va à rebours, je pense, d'une aspiration de fond de l'ensemble de nos concitoyens, celle d'une gouvernance plus partagée, incarnée par plusieurs visages et qui soit différenciante.

Ensuite – et c'est l'objet de cette délibération –, il y a la composition de votre exécutif. Les équilibres politiques ont évolué dans les 24 communes de la Métropole. Les maires d'opposition – et je les salue tous, ainsi que ceux qui sont dans votre majorité – ont renforcé leur légitimité, et nous n'en voyons aucune traduction dans votre exécutif. Ils représentent aujourd'hui une part significative de nos concitoyens. Nous l'avons vu avec le groupe des indépendants – que je salue également –, les maires des petites communes ne trouvent plus leur place face à une ville-centre qui aspire tout, et vous refusez de leur donner une place.

Vous avez évoqué une ouverture, on l'a vu, et on l'a même vu dans la presse, mais à quelles conditions ? Les conditions étaient simples : voter votre budget et adopter votre programme dans son intégralité, sans modification. Je voudrais être clair pour les Nantais et les métropolitains qui nous écoutent : voter le budget, c'est appartenir à votre majorité, Madame, vous le savez très bien. De votre part, ce n'est pas une ouverture, c'est une injonction. Ce n'est pas ma conception de la démocratie, ce n'est pas une main tendue : c'est une humiliation. Dans une démocratie mature, l'ouverture ne se négocie pas contre une allégeance, elle se cons-

truit sur le respect des équilibres politiques tels qui viennent d'être décrits, comme les Allemands ou les Scandinaves savent le faire, dans des coalitions modernes, équilibrées et qui respirent.

Enfin, et je pense que c'est le plus révélateur, vous refusez l'ouverture de votre exécutif, mais vous avez assumé, pour vous faire élire, une alliance technique avec La France Insoumise, mais pour le coup, sans aucune exigence, ni programmatique ni sur le vote du budget. Là, c'est une alliance inconditionnelle, une intégration sans aucune clarification nécessaire, parce que c'était probablement vos postes qui en dépendaient. Pourtant, vous les présentez, Madame la Présidente, comme une force d'opposition. Alors là, on ne vous comprend plus. Soyons sérieux : on ne peut pas dans le même temps exiger des maires d'opposition qu'ils votent votre budget pour exister dans votre exécutif et intégrer sans condition La France Insoumise dans votre liste, alors que ce serait soi-disant votre opposition. C'est une contradiction politique majeure, Madame la Présidente. Nous sommes la sixième ville de France. Nantes Métropole est un territoire extrêmement dynamique, qui est divers – je crois que nos divergences politiques ici le rappellent –, et qui mérite une gouvernance à la hauteur, du pluralisme, une reconnaissance des forces d'opposition que vous avez refusée, et une gouvernance qui dépasse les logiques d'appareil.

Madame la Présidente, la modernité politique, ce n'est pas de verrouiller – ou alors, c'est que vous avez peur –, ce n'est pas de conditionner, ce n'est pas d'humilier, ce n'est pas de jouer sur les ambiguïtés, comme vous l'avez fait avec La France Insoumise. La modernité politique, Madame la Présidente, c'est de faire confiance, de se faire confiance, c'est de partager, c'est de prendre le risque de s'associer. Aujourd'hui, vous faites un autre choix. Vous avez parlé tout à l'heure de "justice spatiale". Je pense que c'est votre gouvernance qui est spatiale, voire lunaire. Nous le regrettons, et nous continuerons, dans notre groupe, à défendre une autre vision de la Métropole : plus ouverte, plus équilibrée et plus démocratique. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Arrouet, je vous propose vraiment de vous organiser avec vos collègues : la règle du jeu n'a pas changé, c'est toujours une intervention par groupe. Vous pouvez vous mettre d'accord avec Madame Impériale. Il y aura d'autres délibérations, je ne doute pas que d'ici la fin du Conseil vous allez réussir à vous mettre d'accord avec vos collègues pour être celui qui fait votre intervention pour votre groupe. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'entends "il n'y a pas de groupe", mais je crois que quand on arrive dans une assemblée, la première chose à faire est peut-être justement de composer un groupe. C'est vrai que ceux qui ne savent pas ne savent pas qu'il vaut mieux appartenir à un groupe pour avoir du temps de parole, mais c'est la règle, donc renseignez-vous. Il y en a qui ont eu du temps pour le faire, ils auraient pu le faire avec un peu d'anticipation.

J'entends parler de modernité, j'entends parler de pas mal de choses, mais en fait, il y a quand même deux choses qui restent absolument intangibles. La première chose intangible, c'est que quand il y a une majorité dans une assemblée, c'est cette majorité qui préside, qui détermine et qui conduit les politiques publiques de cette assemblée. C'est comme ça dans les communes, et c'est aussi comme ça dans notre Métropole, et c'est démocratique, quoi qu'il en coûte à certaines et à certains.

Cette majorité s'appuie sur un programme. Encore une fois, je veux bien que l'on me dise que l'on n'arrive pas à le trouver, mais figurez-vous qu'il y a quand même plein de gens qui l'ont trouvé, suffisamment pour nous en parler. C'est peut-être parce que certains parmi nous l'ont mis davantage en avant que d'autres. Je pense qu'un certain nombre de gens – ceux qui l'ont écrit ou co-écrit, notamment – l'ont forcément un petit peu mis en avant, ou davantage en avant que d'autres qui ont passé leur temps à le combattre ou à dire qu'ils feraient autrement. Ce programme existe depuis maintenant longtemps, il a été mis en ligne. Il y a même, je pense, sur les sites des différentes listes, des renvois vers le programme, voire le programme lui-même en PDF. On doit pouvoir le trouver assez facilement. En tout cas, sur le site de Ensemble pour Saint-Herblain, je pense que c'était le cas, et je vous invite à éventuellement vous y référer si le site n'a pas été scratché.

Un dernier point sur le vote du budget. Là, il y a quand même une certaine forme de malhonnêteté, parce que figurez-vous – avec un peu d'expérience, quand même – que quand il s'agit d'apporter des services nouveaux, curieusement, tout le monde est pour. Je le dis pour Simon, il faut qu'il s'y prépare : pour avoir passé 12 ans à m'occuper des mobilités, tout le monde veut des bus en plus, tout le monde veut des tramways plus fréquents, tout le monde veut des prolongements de lignes ici ou là.

Ça, ce sont des dépenses en plus. Je ne parle même pas ni de l'eau, ni des déchets, ni des autres grands services urbains : on sait – pour en avoir parlé avec les collègues, je sais que c'est le cas – que tout le monde veut plus de services.

Sauf que plus de services, à un moment, c'est plus de recettes. Et là, le bât blesse. Figurez-vous que quand il s'agit de voter les recettes, la chanson n'est pas la même. Et surtout, ce ne sont pas les mêmes inter-prêtes. Certains qui proposent avec cohérence davantage de services proposent aussi davantage de recettes, et la recette, chez nous, c'est la fiscalité. À ce moment-là, effectivement, on a des discordances : "Ah ben non, en fait, on n'est pas pour...". Je vous invite à chercher dans les comptes rendus des séances d'il y a déjà quelque temps, on a des voix discordantes. Preuve est que ce n'est pas une précaution inutile de demander à des élus qui veulent des responsabilités et qui veulent conduire des politiques publiques de s'engager à approuver les recettes, y compris les recettes que l'on va aller chercher pour mener à bien ces politiques publiques. À chaque fois qu'il y a un doute, je pense qu'il est prudent de se dire que dans ce cas-là, si personne n'est prêt à assumer les recettes, très bien, on va au bout de la logique, et on dit "non". Ce n'est pas un drame, et ce n'est pas pour autant que l'on n'arrivera pas à travailler ensemble. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous allons continuer les opérations de vote, et nous allons commencer, puisque nous sommes par ordre alphabétique, par l'élection de Monsieur Rodolphe Amailland comme membre du Bureau métropolitain. Les opérations de vote sont ouvertes. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Rodolphe Amailland est élu membre du Bureau métropolitain, avec délégation territoriale sur la commune de Vertou. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Nous allons continuer avec les maires membres du Bureau métropolitain, comme je l'ai indiqué, par ordre alphabétique. Je propose à l'élection du Bureau métropolitain Monsieur Sébastien Arrouet. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Sébastien Arrouet est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune d'Orvault. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Monsieur Anthony Beraud comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Anthony Beraud est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Sautron. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Monsieur Philippe Berthou comme membre du Bureau métropolitain. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Philippe Berthou est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune du Pellerin. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Monsieur Didier Besseyre comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont donc achevées. Didier Besseyre est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Thouaré. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose François Blanchard comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. François Blanchard est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature de Thomas Boucher comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Thomas Boucher est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature d'Erwan Bouvais comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Erwan Bouvais est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature de David Burnaud comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. David Burnaud est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune des Sorinières. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature d'Axel Casenave. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Axel Casenave est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Couëron. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature de Véronique Dudbetier-Grenier comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Véronique Dubettier-Grenier est élue membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Carquefou. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Anne-Claire Goyer comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Anne-Claire Goyer est élue membre du Bureau métropolitain, avec délégation territoriale sur la commune de Bouaye. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Sandra Impériale comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Madame Sandra Impériale est élue membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Bouguenais. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature d'Alain Vey comme membre du Bureau métropolitain. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Alain Vey est élu membre du Bureau métropolitain, avec une délégation territoriale sur la commune de Basse-Goulaine. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Nous allons continuer par ordre alphabétique. Je propose, pour la Ville d'Orvault, la candidature de Moira Asses. Mes excuses si je n'épelle pas bien le prénom, n'hésitez pas à me corriger si c'est le cas. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Non. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Moïra Asses est élue membre du Bureau métropolitain.

Je propose la candidature de Claudette Auffray pour la commune de Couëron. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Madame Auffray est élue membre du Bureau métropolitain.

Je propose, pour la commune de Nantes, Monsieur Guillaume Benet. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Monsieur Guillaume Benet est élu membre du Bureau métropolitain. J'annonce qu'il sera conseiller délégué en charge des mutations économiques, de l'urbanisme transitoire et de l'habitat participatif. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature d'Aurélien Boulé Fournier. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Aurélien Boulé est élu membre du Bureau métropolitain. Il sera conseiller délégué aux modes actifs, transports scolaires et logistique urbaine. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature d'Adam Brassart. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Adam Brassart sera donc membre du Bureau métropolitain et conseiller délégué en charge de l'agriculture paysanne et du foncier agricole. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature de Sandrine Buchou. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Sandrine Buchou est élue membre du Bureau métropolitain pour la commune de Saint-Herblain. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature de Cécilia Burgaud. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Cécilia Burgaud sera donc membre du Bureau métropolitain pour la commune de Rezé. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature de Véronique Cadieu. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Véronique Cadieu sera donc membre du Bureau métropolitain pour la commune de Saint-Luce sur Loire. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Hervé Camus. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Hervé Camus sera membre du Bureau métropolitain pour la commune de Saint-Sébastien. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Claudine Ciglia. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Claudine Ciglia est donc membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Saint-Sébastien. »

Je propose Marlène Collineau. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Marlène Collineau est élue membre du Bureau métropolitain, et sera conseillère déléguée en charge de la solidarité, handicap, longévité, égalité femmes-hommes et budget sensible au genre. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose la candidature d'Éric Couvez. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Éric Couvez est élu membre du Bureau métropolitain pour la commune de Saint-Herblain et conseiller délégué en charge de l'éclairage public, enfouissement des réseaux et véhicules propres. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Hélène Crenn. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Hélène Crenn est élue membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Saint-Herblain, et sera conseillère déléguée en charge de la commande publique durable. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je propose Jéromine Da Prat. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Jéromine Da Prat sera membre du Bureau au titre de la commune de Carquefou.

Je propose Jean-Jacques Derrien. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Jean-Jacques Derrien est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune d'Orvault.

Je propose Myriam Gandolphe. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Myriam Gandolphe est élue membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Saint-Herblain.

Je propose Sylvain Gatt. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Sylvain Gatt est élu membre du Bureau métropolitain pour la commune de Saint-Sébastien.

Je propose Laurent Godet. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Laurent Godet est élu membre du Bureau métropolitain pour la commune de La Chapelle-sur-Erdre.

Je propose Jean-Sébastien Guitton. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Jean-Sébastien Guitton est membre du Bureau métropolitain pour la commune d'Orvault.

Je propose Ludovic Joyeux. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Ludovic Joyeux est membre du Bureau métropolitain pour la commune de Couëron. Je propose Anas Kabbaj. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Anas Kabbaj est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Rezé.

Je propose Philippe Le Corre. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Philippe Le Corre est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Bouguenais.

Je propose Édith Le Dall. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Édith Le Dall est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de La Chapelle-sur-Erdre.

Je propose Lydie Nogue. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Lydie Nogue est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Vertou.

Je propose Louise Pahun. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Louise Pahun est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Rezé.

Je propose Stéphane Paragot. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Stéphane Paragot est membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Vertou.

Je propose Gildas Salaün. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Gildas Salaün est donc membre du Bureau métropolitain, il sera conseiller délégué en charge du commerce et de l'artisanat, de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.

Je propose Denis Tallédec. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. Denis Tallédec est élu membre du Bureau métropolitain, il sera conseiller délégué en charge de la prévention de la délinquance et de la sécurité publique.

Enfin, je propose François Vouzellaud. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées. François Vouzellaud est élu membre du Bureau métropolitain au titre de la commune de Carquefou. »

4 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous allons donc pouvoir passer à la délibération n° 4. Je donne la parole au premier vice-président, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci à celles et ceux qui ont voté pour moi. J'essaierai de me montrer digne de cette fonction, comme tous nos collègues, je pense. Je dois vous donner la lecture de la charte de l'élu local. Je pense que vous l'avez déjà entendue un certain nombre de fois, au moins une fois dans chaque conseil municipal. En 2015, le législateur a approuvé les dispositions de la charte de l'élu local visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. Il a également expressément prévu, à l'article L5211-6 du Code général des collectivités territoriales, en son alinéa 3, tel que modifié par la loi relative du statut de l'élu local du 22 décembre 2025, que : *“Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions”*. Je vous remettrai les dispositions, mais je ne vais pas vous lire toutes les dispositions qui font – vous l'avez bien vu, c'est sur votre table – quelques pages.

Je lis les articles du Code qui sont concernés. Article L111-12 du CGCT : *“Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.”*

Article L111-13 du CGCT : *“Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.*

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif."

Article L1111-14 du CGCT : "Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues."

Nous prenons acte de la lecture de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions du code, ainsi que de la remise à chaque conseiller métropolitain d'une copie de cette charte, d'une copie des dispositions, des différentes sous-sections auxquelles il est fait référence dans ces dispositions – c'est celles dont je vous parlais tout à l'heure –, et autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Il n'y a pas, *a priori*, après cette lecture, de débat, si vous en êtes d'accord. Il n'y a pas de vote non plus. »

5 – GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE L'ELABORATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL METROPOLITAIN - COMPOSITION

M. Affilé : « Nous passons au point sur le groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil métropolitain. D'abord, je dois vous demander si vous souhaitez que ce groupe de travail soit désigné à bulletin secret ou à main levée. À main levée, OK. On va voter sur le fait de voter à main levée. Non, on n'est pas obligés ? OK. Je crois que j'ai la liste. Cette liste comporte 17 membres, il s'agit de représentants des différents groupes politiques (comme quoi, il y a bien des groupes politiques). Je pense que j'aurai sans doute la chance de coordonner ce groupe en tant que membre.

Voici la liste : Anthony Descloziers, Aïcha Bassal et Olivier Chateau pour le groupe SERDA ; Fabien Gracia, Guillaume Benet, Cécilia Burgaud et Adeline Cheriff pour le groupe Écologiste et Citoyens ; Robin Salecroix pour le parti communiste ; Laure Beslier pour les indépendants ; Anaïs Besse-Renard pour LFI ; François Vouzellaud, Sandra Impériale, Axel Casenave et Anthony Beraud pour le groupe des communes des maires de la minorité ; et Matthieu Annereau et Corentin Vinet pour les représentants des groupes d'opposition. Si vous avez fait le compte, cela doit bien faire 17 personnes.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Monsieur le Vice-président, Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, je veux profiter de cette courte intervention pour adresser, comme ont pu le faire Madame El Haïry et Monsieur Chombart, mes félicitations républicaines à Madame la Présidente pour son élection. J'en resterai là sur l'aspect républicain, compte tenu des alliances qui ont été passées durant la campagne électorale et des propos qui ont pu être tenus par le groupe LFI dès ce premier conseil d'installation, conséquence de ces alliances de la honte et de l'entrée des extrêmes au sein de notre Conseil métropolitain. J'en suis, à titre personnel, très triste, puisque je mets une ligne rouge – c'est le cas de le dire – vis-à-vis des extrêmes. Cela a été et c'est le combat de mon engagement politique et citoyen. La politique est un combat noble.

Sur ce règlement intérieur, auquel je vais être très heureux de pouvoir contribuer, dans une opposition constructive avec mon collègue Corentin Vinet, notre but va être – et vous l'avez évoqué, Madame la Présidente – que l'on puisse avoir aussi des débats apaisés au sein de cette assemblée. Cela commence très mal, compte tenu des propos que l'on a entendus tout à l'heure du groupe LFI. Vous n'avez pas fait de rappel à l'ordre, et ce sera un des points que l'on devra aborder dans ce règlement intérieur : quand des propos vont trop loin, peuvent frôler la diffamation à certains aspects, vous vous devez d'intervenir, vous vous devez de faire cesser de tels propos.

Vous l'avez dit également dans vos propos initiaux, les résultats des élections ont quelque part rebattu les cartes en termes de proportion gauche-droite-centre. Au règlement intérieur, on devra également mieux travailler la question de la représentation dans les instances des oppositions. Justement, on vient de travailler la composition du Bureau métropolitain, et on peut noter que les oppositions de droite et centre, au contraire des oppositions de gauche sur les différentes communes, ne sont pas représentées dans les bureaux métropolitains. C'est un établissement de coopération intercommunale, et pourtant, dans la pratique, on voit bien que contrairement aux discours, on est plus dans un appareil technique, une machine à la solde d'un parti politique, plutôt que dans une coopération des territoires et des habitants. Très clairement, je souhaite que l'on parte sur de bonnes bases sur ce mandat, ce qui n'est pas le cas dans ce Conseil d'installation. Il est temps de se réveiller, il est temps d'être à la hauteur des défis. Ce règlement intérieur en sera l'occasion. En tout cas, avec mon groupe Un nouveau souffle pour Nantes Métropole, nous portons un nouveau souffle démocratique pour notre territoire. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Allez-y pour votre prise de parole. »

M^{me} Goyer : « Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Maires, chers collègues, ce mandat marque le début d'une nouvelle page à écrire. Je fais partie de ces nouveaux maires qui abordent ce mandat avec un regard neuf. J'incarne une nouvelle génération d'élus : une génération engagée, issue de la vie réelle, du terrain et de l'action, une génération qui ne fait pas de la politique une posture, mais un engagement concret au service des habitants. Je tiens à remercier le groupe conduit par Alain Vey de faire le choix d'ouvrir à des élus sans étiquette. Je salue cet état d'esprit, car je suis profondément convaincue que c'est le terrain qui doit guider nos décisions. C'est donc la moitié des maires de la Métropole qui s'unit avec cette même conviction. Pendant toute la campagne municipale, les habitants nous l'ont dit avec force : ils veulent des élus qui rassemblent et qui leur ressemblent, des élus accessibles et proches d'eux. C'est cette voix que je porterai ici.

Madame la Présidente, je serai particulièrement attentive à la place accordée aux maires dans cette gouvernance, parce que sur le terrain, la réalité revient sans cesse de nos habitants : ils ne supportent plus d'entendre "ce n'est pas nous, c'est Nantes Métropole". Au fond, ils ont ce sentiment constant que la Métropole serait perchée dans une tour d'ivoire, très loin des réalités. Je formule donc le vœu que vous saurez un jour instaurer une gouvernance transpartisane, respectueuse des résultats des élections, et attentive aux attentes de près de 50 % des électeurs métropolitains. Il est temps de rapprocher les politiques du concret. Qui de mieux, Madame la Présidente, que les maires au contact direct du terrain pour y parvenir ? J'ose croire, Madame la Présidente, que la gouvernance sera dans les faits bien plus connectée et proche des maires.

Pour nous, en Sud Loire, voir de nombreux maires qui faisaient partie de votre majorité au précédent mandat se désolidariser interpelle fortement. Je pense en particulier aux communes qui m'entourent comme Brains, Saint-Léger-les-Vignes, ou encore Saint-Aignan-de-Grandlieu. Je serai donc de celles et ceux qui seront à la fois vigilants et exigeants pour garantir une véritable place aux maires au sein de cette Métropole. Je ne doute pas que vous saurez un jour saisir ces nombreuses alertes pour œuvrer rapidement à faire évoluer le fonctionnement de la Métropole nantaise, tout simplement parce que c'est l'attente claire de nos concitoyens, et parce qu'au fond, ce que nous déciderons ici et ce que nous défendrons ici, c'est le lien es-

sentiel qui s'est tellement fragilisé lors du précédent mandat, c'est-à-dire la confiance entre les habitants, leurs maires et leur Métropole. Merci. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Il y a un truc qui commence à me gêner un peu aux entournures, pour tout vous dire, et même me gratter un peu : c'est le fait d'entendre parler sans arrêt d'une métropole lointaine, qui serait éloignée des citoyennes et des citoyens. On a des habitants qui habitent parfois dans du logement social aidé par la Métropole, et parfois même dans des ZAC cofinancées et aménagées par la Métropole, qui bénéficient d'un éclairage public métropolitain lorsqu'ils se réveillent le matin, qui utilisent de l'eau des services publics de Nantes Métropole, qui vont sans doute déposer leurs déchets dans des services de collecte et de traitement des déchets qui sont métropolitains, qui vont ensuite se rendre peut-être à leurs études ou sur leur lieu de travail avec une voirie métropolitaine ou une piste cyclable métropolitaine, et qui vont peut-être prendre des transports en commun métropolitains. À un moment, je veux bien que l'on passe son temps à dire "la Métropole est trop loin", mais la Métropole est dans la vie quotidienne de tout le monde, tout le temps. Arrêtons et arrêtez donc de dire "la Métropole, la tour d'Ivoire, le machin". OK, peut-être que certains, parce qu'ils ne participent pas à l'exécutif métropolitain, ont cette perception, mais franchement, si vous passez votre temps à dire que la Métropole est loin, les gens vont finir par vous croire, effectivement. »

Rires.

M. Affilé : « C'est logique, ils vont finir par avoir ce sentiment-là. Ne ricaniez pas, ce n'est vraiment pas drôle ! Si on fait exactement ce que vous dites, je vous garantis que les gens vont être dans la panade. S'il n'y a plus de services métropolitains, comment fait-on dans la vie de tous les jours ? La Métropole, comme les services de l'ensemble des communes, si vous me permettez, voire d'autres collectivités, peut avoir parfois des ratés : il peut y avoir un manque d'information, oui, un manque de communication, oui, ou des entreprises qui interviennent et qui ne font pas le travail de communication qu'elles sont censées faire avec les habitants. Cela arrive, mais cela ne veut pas dire "la Métropole dans sa tour d'ivoire", ou que sais-je encore. Cela veut dire qu'il faut travailler sur l'amélioration, plutôt que de passer son temps à disqualifier et à dire que cela ne fonctionne pas. Personne ne dit que tout fonctionne bien, et je vous mets au défi de trouver des choses qui fonctionnent bien partout dans l'ensemble de nos 24 communes. Il n'empêche qu'il faut arrêter d'avoir ce discours, parce que je ne suis pas sûr que ce soit très constructif, en réalité. Je pense, moi aussi, à l'ensemble de nos services qui font leur possible pour que les choses se passent pour le mieux, et à l'ensemble des prestataires et des délégataires avec qui on travaille. Je pense que lorsqu'ils entendent certains discours, ils doivent se sentir très mal à l'aise et niés dans leur professionnalisme. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais mettre aux voix la délibération qui vous a été présentée. Je vous propose, sauf s'il y a une demande contraire, que l'on puisse voter à main levée. Il n'y a pas de demande contraire ? Très bien, je mets donc aux voix la délibération qui concerne le groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement intérieur de notre Conseil métropolitain. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

6 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS METROPOLITAINS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 6, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération suivante porte sur les indemnités de fonctions des élus métropolitains. Vous avez tous vu les pourcentages, l'application des pourcentages et les sommes qui correspondent. Il n'y a, à ma connaissance, pas d'évolution par rapport à la situation précédente, et ce sont les mêmes montants. Peut-être que cela peut être pertinent d'indiquer les montants, cela ne me choque absolument pas. Pour la Présidente, 3 905 euros, ce qui correspond à 95 % d'un total théorique qui pourrait aller jusqu'à 145 %. Pour les vice-présidents, 1 952,50 euros, ce qui correspond à 47,5 % d'un total théorique qui pourrait aller jusqu'à 72,5 %.

Pour les conseillers métropolitains délégués, c'est le même montant. Pour les autres conseillers métropolitains, donc ceux qui n'ont pas de délégation, 1 150,95 euros, ce qui correspond à 28 %. Là, je crois que le 28 % correspond bien à ce qui est prévu : pour les conseillers métropolitains, on est au maximum de ce que la loi nous permet de faire, alors que ce n'est pas le cas pour les vice-présidents et l'ensemble des membres du Bureau délégués. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

7 – DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN AU BUREAU METROPOLITAIN ET A LA PRESIDENTE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 7, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 7 est une délibération qui concerne les délégations du Conseil métropolitain au Bureau et à la présidence. Je pense que tout le monde a bien lu l'ensemble des délégations. Cela fait une liste assez conséquente et je propose de ne pas forcément vous en donner lecture. Néanmoins, je rappelle un principe important : à chaque Conseil métropolitain, l'ensemble des 98 élus sont destinataires des décisions qui ont été prises. Il y a une liste qui est faite et tout le monde peut y avoir accès, en toute transparence, et tout le monde peut aussi demander des explications en toute transparence sur les décisions prises par la Présidente ou les vice-présidents, lorsqu'ils ont une délégation de signature. Quant au Bureau, vous avez compris que tous les actes du Bureau sont publicisés, sont rendus publics. Il n'y a absolument rien de caché, tout est parfaitement transparent, et chacun peut y avoir accès en utilisant les moyens qui lui sont donnés.

M^{me} la Présidente : « Merci. Allez-y. »

M. Declerq : « Merci, Madame la Présidente. Notre Conseil représente 24 communes et environ 700 000 habitants. La France insoumise s'est toujours opposée à cet échelon déconnecté de nos concitoyens. En particulier, le suffrage indirect de l'élection de la présidence et du Bureau métropolitain conduit à un éloignement, à une distanciation entre les habitants de nos villes et le pouvoir central qui régit leur quotidien. En tant qu'Insoumises et Insoumis, nous nous opposons à ce que ce fossé soit encore élargi par une trop large délégation des pouvoirs de ce Conseil à son Bureau, dont nous ne faisons pas partie, ce qui confirme notre place dans l'opposition. Ce serait un très mauvais signal envoyé à nos électeurs et à tous et à toutes que de décider, dès le premier Conseil, de nous déposséder de nos prérogatives. Dans une tradition démocratique, nous plaçons pour ne pas concentrer les pouvoirs entre les mains du Bureau, mais pour les faire vivre au sein de ce Conseil, seul représentant direct de la souveraineté des électeurs.

En particulier, nous contestons l'autorisation sans limites de contracter des prêts. Nous demandons à minima une limitation de ces montants et la durée des prêts structurants. Nous contestons également le fait de laisser discrétionnaire à la présidence la cession du patrimoine foncier de la Métropole. Nous demandons un vote séparé pour chaque groupe de délégation, et nous demandons l'ajout d'une clause de revoyure dans 2 ans pour redéfinir les délégations, en fonction du bilan de ces 2 années et en fonction de la situation politique.

En conclusion, contre la concentration technocratique et antidémocratique des pouvoirs, nous proposons de les faire vivre dans cette Assemblée, de débattre, de délibérer directement avec les représentants du peuple ici assemblés. Ce serait, je crois, gage de démocratie, d'ouverture, et un moyen de redonner confiance dans l'action publique. Merci. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : «. Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'entends bien, mais il y a quelques approximations dans la formulation de ce qui a été prononcé avant. Je comprends l'esprit, c'est tout à fait respectable. Après, on a à faire fonctionner un établissement public de coopération intercommunale qui a un certain nombre de besoins en matière de réactivité de signature, et on ne peut pas forcément convoquer une assemblée à chaque fois. J'ai omis de le préciser tout à l'heure, mais les délégations sont les mêmes que pour le mandat 2020-2026, il n'y a pas de changement. En ce qui concerne la vente du patrimoine, par exemple, c'est bien les autorisations de signature, mais en gé-

néral, il y a une autorisation – les collègues le savent bien – pour céder des biens ou pour en acheter : cela passe par des délibérations, ou du Bureau ou du Conseil, selon le montant concerné. La signature ne concerne que la signature après que la Présidente ou l'élu délégué ait été autorisé par le Conseil ou par le Bureau métropolitain. Ce n'est pas complètement discrétionnaire, et ce ne sont pas des petits trucs que l'on fait sur un coin de table ou au bistrot du coin en parlant avec ses amis. Voilà, c'est plus sérieux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

8 – MOYENS AFFECTES AUX GROUPES D'ELUS REGULIEREMENT CONSTITUES AU SEIN DU CONSEIL METROPOLITAIN - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 8, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette fois-ci, il s'agit des moyens à accorder aux groupes d'élus régulièrement constitués au sein du Conseil métropolitain. Évidemment, il y a des locaux et des collaborateurs de groupes d'élus – mais je vais y revenir –, un bureau, la possibilité de disposer d'un téléphone portable ou d'un ordinateur portable, et notamment, quand collaborateurs il y a – dont le nombre est fixé par la loi, on ne peut pas aller au-delà –, ils sont répartis avec une clé de répartition qui correspond au nombre d'élus qui sont membres du groupe divisé par le nombre total, 98. Cela vous donne la clé de répartition qui permet d'affecter les 30 % du montant total de nos indemnités qui peuvent être au maximum affectées à des collaborateurs. Il y aura des propositions faites. Je crois que c'est la direction de cabinet qui fait les calculs avec les représentants des groupes, sur proposition de la direction générale. Le directeur général me fait signe avec de gros yeux, en disant : "Non, c'est moi qui calcule, et après, la tambouille se met en place". Vous avez compris : 30 % au maximum des montants des indemnités, c'est l'enveloppe, et l'enveloppe est ensuite répartie au prorata avec la clé de répartition, selon la proportionnalité de chaque groupe. Une fois que l'on a fait cela, cela donne un montant en euros, et ce montant en euros peut être affecté de façon plus ou moins différente selon les groupes, bien entendu. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de questions sur ce point, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

9 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 6 FEVRIER 2026 - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Nous avons une dernière délibération à adopter, chers collègues, puisque la loi nous demande de voter le procès-verbal du Conseil métropolitain du 6 février 2026. Je sais que cela peut paraître un peu anachronique ou singulier, mais c'est la loi. Naturellement, nous nous y conformons. S'il n'y a pas de questions particulières sur ce point, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

Chers collègues, je vous demande une dernière minute d'attention. Nous avons achevé l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain. Nous allons avoir un temps de propositions de photos collectives pour toutes celles et ceux qui le souhaitent. Je vois que j'ai une demande d'intervention d'Alain Vey, donc je lui redonne la parole d'un mot, et je dirai une toute petite phrase de conclusion. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. C'est pour dormir sereinement ce soir que je demande la parole. Dans la liste que j'ai faite tout à l'heure pour remercier les uns et les autres, j'en ai omis certains, mais j'ai omis des personnalités importantes au niveau des vice-présidents, en particulier Jean-Claude Lemasson, Pascal Bolo, l'ami Ali Rebouh, Tristan Riom également, et Monsieur Martin. Merci, Madame la Présidente. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci pour eux. Chers collègues, mes derniers mots seront pour remercier les équipes, les agentes et les agents du service public qui, à nos côtés, ont permis le bon déroulement de cette séance d'installation. Qu'ils et elles soient très chaleureusement remerciés.

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Merci à tous. »

La séance est levée.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Bertrand AFFILE

Johanna ROLLAND